

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mardi 11 janvier 2022**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière

2022-01-001 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JANVIER 2022 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de janvier 2022 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

2022-01-002 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021, DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 20 ET 22 DÉCEMBRE 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2021 – ADOPTION DU BUDGET - APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 décembre 2021, des séances extraordinaires des 20 et 22 décembre 2021 et de la séance extraordinaire du 22 décembre 2021 – Adoption du budget, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver lesdits procès-verbaux.

2022-01-003 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de décembre 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2022-01)

VILLE DE PINCOURT

- 2022-01-004 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2021
-
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de décembre 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.
- 2022-01-005 SUJET : NOMINATION DE MADAME SHARON DOL ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL
-
- Considérant que madame Sharon Dol est à l'emploi de la Ville de Pincourt depuis le 14 septembre 2020 à titre de technicienne junior en ressources humaines ;
- Considérant qu'aucun contrat de travail n'avait été signé avec l'employée, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De nommer madame Sharon Dol à titre de technicienne au Service des ressources humaines ;
- D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau, et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette, à signer le contrat de travail de madame Dol.
- 2022-01-006 SUJET : INDEXATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE DU PERSONNEL-CADRE DE LA VILLE DE PINCOURT
-
- Considérant l'approbation du budget en décembre dernier ;
- Considérant les diverses indexations salariales consenties en lien avec l'approbation du budget 2022 ;
- Considérant que l'indexation consentie au personnel-cadre est la même que celle consentie au personnel concerné par les diverses conventions collectives à la Ville, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'approuver les divers ajustements ainsi que l'indexation de l'échelle salariale selon l'augmentation consentie aux diverses conventions collectives de la Ville de Pincourt.
- 2022-01-007 SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SOCIAL SANS SOLDE – EMPLOYÉ MATRICULE 5079 – SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE
-

VILLE DE PINCOURT

Considérant que le matricule 5079, employé qui cumule douze (12) mois ou plus de service continu, a déposé, le 5 janvier 2022, au bureau du directeur général, une demande de congé social sans solde pour une période de douze (12) semaines, soit du 5 janvier au 30 mars 2022 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 13 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à l'employé matricule 5079, un congé social sans solde du 5 janvier au 30 mars 2022 inclusivement selon sa demande déposée.

2022-01-008 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de décembre 2021 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2022-01-009 SUJET : RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 606 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 21 JANVIER 2022

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Pincourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 606 000 \$ qui sera réalisé le 21 janvier 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
906	3 606 000 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 906, la Ville de Pincourt souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 21 janvier 2022 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 janvier et le 21 juillet de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE VAUDREUIL-SOULANGES
100, BOUL. DON-QUICHOTTE
ILE-PERROT, QC
J7V 6L7

8. Que les obligations soient signées par le maire, monsieur Claude Comeau et la trésorière, madame Nathalie Boisvert. La Ville de Pincourt, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 906 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 janvier 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2022-01-010 SUJET : ÉMISSION D'OBLIGATIONS - AUTORISATION D'ADJUDICATION
D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES
DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt numéro 906, la Ville de Pincourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville de Pincourt a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 janvier 2022, pour une somme de 3 606 000 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre (4) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,45760 \$	82 000 \$	1,10000 %	2023	2,32700 %
		84 000 \$	1,40000 %	2024	
		86 000 \$	1,70000 %	2025	
		88 000 \$	1,90000 %	2026	
		3 266 000 \$	2,00000 %	2027	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,43800 \$	82 000 \$	1,00000 %	2023	2,33091 %
		84 000 \$	1,40000 %	2024	
		86 000 \$	1,70000 %	2025	
		88 000 \$	1,90000 %	2026	
		3 266 000 \$	2,00000 %	2027	
SCOTIA CAPITAUX INC.	98,43200 \$	82 000 \$	1,20000 %	2023	2,33170 %
		84 000 \$	1,45000 %	2024	
		86 000 \$	1,70000 %	2025	
		88 000 \$	1,80000 %	2026	
		3 266 000 \$	2,00000 %	2027	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,12100 \$	82 000 \$	1,20000 %	2023	2,50221 %
		84 000 \$	1,50000 %	2024	
		86 000 \$	1,75000 %	2025	
		88 000 \$	1,95000 %	2026	
		3 266 000 \$	2,10000 %	2027	

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme « VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. » est la plus avantageuse, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Que l'émission d'obligations au montant de 3 606 000 \$ de la Ville de Pincourt soit adjugée à la firme « VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. » ;

Que demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

VILLE DE PINCOURT

Que le maire, monsieur Claude Comeau, et la trésorière, madame Nathalie Boisvert, soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

2022-01-011 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 906 - HONORAIRES PROFESSIONNELS – SERVICES JURIDIQUES (NOTAIRE) DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DES LOTS 1 721 567, 1 721 579, 1 721 581, 1 721 585, ET 1 721 626 DU BOISÉ ROUSSEAU

Considérant les déboursés en frais de notariat dans le cadre du dossier d'achat de lots dans le secteur du boisé Rousseau, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement d'une somme de 4 388.40 \$, toutes taxes incluses, à la firme « BÉDARD DESHARNAIS RADEANU, NOTAIRES INC. » pour les services de notariat dans le cadre de l'acquisition des lots 1 721 567, 1 721 579, 1 721 581, 1 721 585, et 1 721 626 du boisé Rousseau.

Que cette dépense, financée par le règlement d'emprunt numéro 906 soit imputée au poste comptable 22.700.10.906.

2022-01-012 SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DE L'ALLOCATION DE DÉPART DE MONSIEUR YVAN CARDINAL, MAIRE SORTANT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de l'allocation de départ à monsieur Yvan Cardinal, Maire sortant, conformément à l'article 30.1 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

2022-01-013 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – JANVIER 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer pour le projet de système de déshydratation des boues

- i. « **GBI experts-conseil inc.** » : la somme de 2 443,22 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 8 pour les travaux exécutés jusqu'au 18 décembre 2021.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « **Projets de réfection d'infrastructures** » soit imputée au poste 22.400.40.086.

- ii. « **Filtrum Inc.** » : la somme de 485 864,67 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 16 décembre 2021.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 890** soit imputée au poste 22.400.40.890.

VILLE DE PINCOURT

B) Paiement à effectuer pour le projet de réfection de la Shamrock

- i. « **Shellex Groupe-Conseil Inc.** » : la somme de 12 072,38 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 pour les travaux exécutés jusqu'au 27 novembre 2021.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « **Projets de réfection d'infrastructures** » soit imputée au poste 22.300.10.072.

C) Paiements à effectuer pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueducs et d'égouts de la rue Cherrystone et des Places Lilas, Cedarwood et Thorncliffe

- i. « **GBI experts-conseil Inc.** » : la somme de 20 483,30 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 9 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 11 décembre 2021.

Que cette dépense financée par le **surplus réservé** soit imputée au poste 22.300.10.072.

D) Paiement à effectuer pour le projet d'éclairage des terrains de tennis au parc Bellevue

- i. « **C-Techno** » : la somme de 31 552,57 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les services professionnels jusqu'au 21 décembre 2021.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.700.10.046.

2022-01-014 SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES D'ALLER EN APPELS D'OFFRES PUBLICS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à aller en appels d'offres publics pour :

- Le pavage, les bordures et l'éclairage pour le projet de Pointe-aux-Renards, phase 1 ;
- La réhabilitation de la rue Shamrock et des places Shamrock et Ridgewood.

2022-01-015 SUJET : RECONNAISSANCE DES PROFESSIONNELS EN TRAVAUX PUBLICS À TITRE DE PREMIERS INTERVENANTS AU QUÉBEC

Considérant que les professionnels des travaux publics font partie des premiers intervenants appelés lors d'une catastrophe naturelle, d'intempéries et de bris de biens collectifs ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant que les équipes des travaux publics constituent une portion majeure des budgets des villes, qu'elles sont menées de main de maître par des gestionnaires aguerris qui doivent pouvoir composer avec des enjeux environnementaux, techniques, humains, budgétaires, et ce, dans un contexte de clients-citoyens, et qu'une reconnaissance permettrait à ces gestionnaires d'exception d'obtenir des sièges autour de tables stratégiques et de porter leur voix sur les dossiers qui les touchent et les impactent ;

Considérant que les gestionnaires des travaux publics ressentent le besoin de standardiser et de normaliser certaines actions pour en assurer la qualité et la sécurité ;

Considérant que les différentes équipes en travaux publics font face à d'importants défis de changements et de gestion de la relève et qu'une reconnaissance du secteur permettrait de mieux connaître les différents corps de métiers qui les composent, et qu'en positionnant les travaux publics comme un secteur reconnu, il sera possible de former adéquatement les ressources, d'attirer une relève de choix et la garder motivée et fière, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le service des travaux publics de la Ville de Pincourt soit reconnu en tant que premiers intervenants.

Que le conseil municipal appuie les démarches de reconnaissance du secteur des travaux publics au Québec effectuée par l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) auprès des instances gouvernementales.

2022-01-016 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 856 - ENTÉRINER L'ACHAT DE FOURNITURE ET
L'INSTALLATION D'UN PANNEAU ÉLECTRIQUE POUR LE
BRANCHEMENT DES CAMIONS À LA CASERNE-ATELIERS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de fourniture et l'installation d'un panneau électrique pour le branchement des camions à la Caserne-Ateliers, suivant recherche de prix, auprès de « *Lagacé Électrique Inc.* » pour la somme de 13 662,48 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le Règlement d'emprunt numéro 856 soit imputée au poste comptable 22.300.20.035.

2022-01-017 SUJET : ENTÉRINER L'OCTROI D'UN MANDAT POUR LA LOCATION D'UN
CHARGEUR SUR ROUES DE CALIBRE WA320

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'entériner l'octroi d'un mandat pour la location d'un chargeur sur roues de calibre WA320, suivant recherche de prix, auprès de « *Équipement St-Germain Inc.* » pour la somme de 34 291,30 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste 02.330.00.513.

2022-01-018 SUJET : ADOPTION DU BILAN ANNUEL 2020 ET DU PLAN RÉVISÉ 2021 DANS LE CADRE DU 3^E PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2020-2022

Considérant que le gouvernement, par le biais de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, contraint les municipalités de plus de 15 000 habitants à se doter d'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées ;

Considérant que la Ville de Pincourt a adopté un plan triennal à ce titre et qu'elle doit donc adopter un bilan pour chacune des années en cause, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le bilan annuel 2020 et le plan révisé 2021 dans le cadre du 3^e Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2022 proposé par le comité.

2022-01-019 SUJET : AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 916 POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE RUES (SHAMROCK ET AUTRES)

Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement d'emprunt pour la réfection des infrastructures des rues Shamrock et autres sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2022-01-020 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 784-05 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 784, TEL QU'AMENDÉ

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 14 décembre 2021, et que le projet a été déposé par la même occasion, sous le numéro 2021-12-405, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 784-05 – Règlement modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 784, tel qu'amendé.

2022-01-021 SUJET : NOMINATION D'UN OFFICIER RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 772, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900 ET 910

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser madame Sara Markovska à appliquer les divers articles des règlements 772, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900 et 910, et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 27 et s'est terminée à 19 h 35.

2022-01-022 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 36, de lever la Séance ordinaire du 11 janvier 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le vendredi 4 février 2022**, à 10 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et messieurs les conseillers Hugo Gendreau et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière

Absence motivée : Monsieur le conseiller Sam Ierfino

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 4 février 2022
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 février 2022
3. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 819-04 – Règlement révisant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Pincourt
4. Dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 916 pour la réfection des infrastructures de rues (Shamrock et autres)
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire du 4 février 2022

CERTIFICAT

Je soussignée, ME CHARLOTTE GAGNÉ, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME CHARLOTTE GAGNÉ, GREFFIÈRE

2022-02-023 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 10 h 00, d'ouvrir la séance extraordinaire du 4 février 2022.

VILLE DE PINCOURT

- 2022-02-024 SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2022
-
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 février 2022.
- 2022-02-025 SUJET : AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 819-04 – RÈGLEMENT RÉVISANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE PINCOURT
-
- Madame la conseillère Diane Boyer présente le règlement numéro 819-04 intitulé *Règlement révisant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Pincourt*, qui sera adopté à une séance subséquente, et explique que ce règlement vise notamment à ajouter la notion de civilité aux valeurs promues par la Ville ainsi que la notion de formation obligatoire en matière d'éthique et déontologie pour les élus de Pincourt, et ce, conformément à la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (L.Q. 2021, chapitre 31), sanctionnée le 5 novembre 2021.
- 2022-02-026 SUJET : DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 916 POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE RUES (SHAMROCK ET AUTRES)
-
- Madame la conseillère Denise Bergeron dépose le règlement intitulé *Règlement d'emprunt numéro 916 pour la réfection des infrastructures de rues (Shamrock et autres)*, et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.
- PÉRIODE DE QUESTIONS :
- Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.
- Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca
- 2022-02-027 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2022
-
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 10 h 04, de lever la séance extraordinaire du 4 février 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mardi 8 février 2022**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et Me Charlotte Gagné, greffière

- 2022-02-028 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2022 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de février 2022 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.
- Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.
- 2022-02-029 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2022 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2022.
- 2022-02-030 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de janvier 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2022-02)

VILLE DE PINCOURT

- 2022-02-031 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2021
-
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de décembre 2021 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.
- 2022-02-032 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-12-394 – DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME GENEVIÈVE GROLEAU – AGENTE AUX COMMUNICATIONS – SERVICE DES COMMUNICATIONS
-
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'amender la résolution numéro 2021-12-394 – *Demande de congé sans solde – Madame Geneviève Groleau – Agente aux communications – Service des communications*, afin d'en changer les dates « du 28 janvier au 31 juillet 2022 » pour les dates « du 31 janvier au 29 juillet 2022 ».
- 2022-02-033 SUJET : AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – GESTION DU SITE – ÉCOCENTRE DE L'ÎLE
-
- Considérant la demande de relocalisation de l'écocentre de l'île par la Ville de Pincourt en janvier 2020, résolution numéro 2020-01-02 -030, afin de réitérer l'engagement de celle-ci à offrir un service de qualité aux citoyens de l'île Perrot qui serait minimalement équivalent à celui offert aux écocentres situés à Saint-Zotique et à Rigaud ;
- Considérant que l'emplacement actuel de l'écocentre de l'île engendre des difficultés de cohabitation et des conflits d'usage ;
- Considérant l'article 12 (durée de l'entente et renouvellement) de l'entente de partenariat entre la Ville de Pincourt et la MRC de Vaudreuil-Soulanges, relativement à l'implantation en 2015 d'un écocentre situé à même le site du Service des Travaux publics de la Ville de Pincourt ;
- Considérant que pour mettre fin au renouvellement automatique de ladite entente, l'une des parties doit transmettre à l'autre un avis écrit de son intention d'y mettre fin au moins cent-quatre-vingts (180) jours avant l'expiration du terme initial ou d'un terme de renouvellement ;
- Considérant que le renouvellement de l'entente vient à terme le 4^e jour d'avril 2023, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

Que la Ville de Pincourt informe la MRC de Vaudreuil-Soulanges de son intention de mettre fin à la présente entente dans sa forme actuelle ;

De faire parvenir à la MRC de Vaudreuil-Soulanges la présente résolution selon les modalités de la présente entente.

2022-02-034 SUJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE ACCIDENT DES BÉNÉVOLES DE LA VILLE DE POUR L'ANNÉE 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le renouvellement pour l'année 2022 du contrat d'assurance SSQ, Société d'assurance Inc. « Accident des bénévoles » numéro 1LW60, pour une prime totale de 2 306,44 \$, toutes taxes incluses.

De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires des services de la Ville pour l'année 2022.

2022-02-035 SUJET : EMBAUCHE DE MONSIEUR ANDRÉ SIMINSKI À TITRE DE MAGASINIER POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant les diverses étapes d'évaluation pour ce poste ;

Considérant l'évaluation globale favorable par le comité de sélection, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher monsieur André Siminski à titre de magasinier au Service des travaux publics et infrastructures.

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau, et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette, à signer pour et au nom de la Ville le contrat de travail à intervenir avec monsieur Siminski.

2022-02-036 SUJET : CONGÉDIEMENT – EMPLOYÉ MATRICULE 5023

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder au congédiement de l'employé matricule 5023.

D'accorder à la Direction générale le mandat de donner plein effet à la présente résolution en avisant par écrit l'employé matricule 5023 de son congédiement.

2022-02-037 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de janvier 2022 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2022-02-038 SUJET : PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – FACTURES DIVERSES

Considérant qu'il y a lieu de provisionner certaines factures diverses étant donné que les procédures de réclamations ont été effectuées, soient par le Service administratif et financier et le Service du greffe ;

Considérant que ces factures demeureront dans nos listes extracomptables, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la provision pour créances douteuses de factures diverses selon la liste déposée pour une somme de 5 023,07 \$.

2022-02-039 SUJET : PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES – TAXES MUNICIPALES

Considérant qu'il y a lieu de provisionner certaines taxes municipales, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la provision pour créances douteuses des taxes municipales selon la liste déposée pour une somme de 1 757,72 \$.

2022-02-040 SUJET : COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses étant donné que deux envois de réclamations ont été effectués, soient par le Service administratif et financier et le Service du greffe ;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2020 et qu'elles demeureront dans nos listes extracomptables, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation de factures diverses selon la liste déposée pour une somme de 1 537,32 \$ à même la provision pour créances douteuses.

2022-02-041 SUJET : COMPTES À RECEVOIR – TAXES MUNICIPALES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines taxes municipales ;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2020 et qu'elles sont périmées, il est

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation des taxes municipales selon la liste déposée pour une somme de 1 674,37 \$ à même la provision pour créances douteuses.

2022-02-042 SUJET : CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE – ÉLECTIONS

Considérant le nouvel article 278.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;

Considérant que cette réserve sera bonifiée annuellement avec les sommes nécessaires afin qu'elle soit suffisante, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice et trésorière du Service administratif et financier, madame Nathalie Boisvert, à créer une réserve financière pour la tenue des élections municipales à la Ville de Pincourt et à injecter, du surplus non réservé, la somme de 25 000 \$.

2022-02-043 SUJET : APPROPRIATION D'UNE SOMME DE 674 200 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ ET AFFECTATION AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'appropriation d'une somme de 674 200 \$ du surplus accumulé non réservé et de l'affecter aux activités financières de l'exercice 2022.

2022-02-044 SUJET : AFFECTATION D'UNE SOMME DE 267 100 \$ DU SURPLUS RÉSERVÉ ÉVENTUALITÉ AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'une somme de 267 100 \$ du surplus réservé éventualité aux activités financières de l'exercice 2022.

2022-02-045 SUJET : OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE – RÉGLEMENT NUMÉRO 916

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'ouverture, par la Trésorière, de la marge de crédit temporaire pour le règlement suivant :

VILLE DE PINCOURT

R916 Règlement numéro 916 décrétant un emprunt de 8 660 000 \$ pour la réfection des infrastructures de rues (Shamrock et autres). 8 660 000 \$

D'autoriser la signature, par le maire et la trésorière, des contrats de prêts pour la marge de crédit temporaire dudit règlement.

2022-02-046 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – FÉVRIER 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiements à effectuer pour le projet de la Caserne-Ateliers

- i. « **Construction Jacques Théorêt inc.** » : la somme de 12 504,08 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 17 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 décembre 2021.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 901** soit imputée au poste 22.300.20.034.

- ii. « **Construction Arcade** » : la somme de 1 306,32 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 ainsi que la libération de la retenue provisoire pour les travaux exécutés jusqu'au 30 novembre 2021.

- iii. « **Les Pavages D'amour Inc.** » : la somme de 376 981,07 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 décembre 2021.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 856** soient imputées au poste comptable 22.300.20.035.

B) Paiement à effectuer pour le projet de système de déshydratation des boues

- i. « **GBI experts-conseil inc.** » : la somme de 2 500,71 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 9 pour les travaux exécutés jusqu'au 22 janvier 2022.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « *Projets de réfection d'infrastructures* » soit imputée au poste 22.400.40.086.

- iv. « **Filtrum Inc.** » : la somme de 359 229,57 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 17 janvier 2022.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 890** soit imputée au poste 22.400.40.890.

C) Paiement à effectuer pour le projet de migration à l'éclairage aux DEL pour les luminaires de type COBRA

- i. « **Énergère Inc.** » : la somme de 459,90 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 décembre 2021.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 878** soit imputée au poste comptable 22.300.40.878.

VILLE DE PINCOURT

D) Paiement à effectuer pour le projet d'éclairage des terrains de tennis au parc Bellevue

- i. « **C-Techno** » : la somme de 9 431,09 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les services professionnels jusqu'au 31 janvier 2022.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.700.10.046.

2022-02-047 SUJET : ENTÉRINER LA DÉPENSE D'ÉLECTRICIEN DANS LE CADRE DU PROJET DE DÔME À ABRASIFS - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 856

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la dépense pour les services d'électricien dans le cadre du projet de dôme à abrasifs, auprès de « *EMI* » pour la somme de 2 759,40 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le *Règlement numéro 856* soit imputée au poste 22.300.20.035.

2022-02-048 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat, suivant recherche de prix, à « *A1 Lignes Jaunes* » pour le marquage de la chaussée pour l'année 2022, incluant l'option blocs, pour une somme totale de 92 100,96 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.350.00.520.

2022-02-049 SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX TERRAINS DE PICKLEBALL AU PARC OLYMPIQUE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à aller en appel d'offres public pour :

- La construction de deux terrains de pickleball au parc Olympique

VILLE DE PINCOURT

- 2022-02-050 SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES D'ALLER EN APPEL DE PROPOSITIONS ET/OU D'OFFRES PUBLIC POUR LA SÉCURISATION DU POURTOUR DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LORETTE
- Considérant la présentation faite en Commission de sécurité publique le 17 janvier 2022 ;
- Considérant la recommandation du comité élargi de circulation, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à :
- Aller en appel de propositions et/ou d'offres public pour la sécurisation du pourtour de l'école Notre-Dame-de-Lorette ;
 - Aller en recherche de prix et octroyer le contrat pour ledit projet conformément à la présentation faite en Commission de sécurité publique le 17 janvier 2022.
- 2022-02-051 SUJET : ADOPTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE PINCOURT
- Considérant la volonté de la Ville de Pincourt de rassembler la communauté autour d'une vie locale vibrante mettant en scène toute la population ;
- Considérant la subvention reçue du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'Aide aux initiatives de partenariat en ce sens ;
- Considérant l'implication de nombreux partenaires du milieu et leur contribution qui a conduit à une bonification du résultat final ;
- Considérant que cette démarche a conduit à l'élaboration d'une politique culturelle ;
- Considérant la recommandation unanime des membres du comité de travail chargé d'orienter les travaux relatifs à la démarche et de contribuer à l'élaboration du contenu de la politique, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter la toute première Politique culturelle de la Ville de Pincourt.
- De remercier tous les membres du comité de travail ainsi que tous les collaborateurs du milieu qui ont pris part à cette démarche mobilisatrice.
- 2022-02-052 SUJET : ENTÉRINER L'OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU LOGICIEL INFORMATIQUE À LA BIBLIOTHÈQUE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « RÉSERVE INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DES RÉSEAUX »

VILLE DE PINCOURT

Considérant la recommandation de la Commission de développement social, communautaire et des loisirs du 31 janvier 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi d'un mandat pour l'acquisition d'un nouveau logiciel informatique à la bibliothèque auprès de la firme « *Solutions InLibro inc.* », suivant recherche de prix, pour la somme de 12 428,80 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Réserve informatique et amélioration des réseaux » soit imputée au poste 22.700.30.750.

2022-02-053 SUJET : AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT D'UN CAMION ÉCHELLE

Considérant la recommandation en ce sens de la Commission de technique incendie du 18 janvier 2022, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à aller en appel d'offres public pour :

- L'achat d'un camion échelle

2022-02-054 SUJET : ENTÉRINER L'OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ÉLABORATION D'UN DEVIS TECHNIQUE AVEC CRITÈRES QUALITATIFS EN LIEN AVEC L'ACQUISITION ÉVENTUELLE D'UN CAMION ÉCHELLE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

Considérant que la Ville désire lancer prochainement un appel d'offres en lien avec l'acquisition d'un camion échelle ;

Considérant la complexité technique d'un tel devis d'appel d'offres, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi d'un mandat pour l'élaboration d'un devis technique avec critères qualitatifs en lien avec l'acquisition éventuelle d'un camion échelle auprès de la firme « *Flotte conseil* », pour une somme maximale de 8 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 02.140.00.410.

2022-02-055 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT D'HABITS DE COMBAT ET DE SAUVETAGE SPÉCIALISÉ

Considérant les résultats de la recherche de prix effectuée auprès de fournisseurs reconnus ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant la recommandation de la Commission de technique incendie du 18 janvier 2022, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'habits de combat incendie auprès de « *L'Arsenal* » pour la somme de 33 791,15 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'achat d'habits de sauvetage spécialisé auprès de « *Promotions Promko inc.* » pour la somme de 21 104,81 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses en immobilisation soient financées par le surplus non réservé et soient imputées au poste 02.220.00.650.

2022-02-056 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'AMEUBLEMENT DE BUREAU POUR LA CASERNE-ATELIERS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, par le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, d'ameublement de bureau, suivant recherche de prix, auprès de « *Librairies Boyer Ltée.* », pour la somme de 34 695,96 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.220.50.895.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 6 939,19 \$ à compter de l'exercice financier 2023.

2022-02-057 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN ENSEMBLE DE PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

Considérant que la formation des pompiers de la Ville de Pincourt est dispensée en fonction des outils de marque Holmatro et plus particulièrement de leur série Pentheon ;

Considérant qu'il n'y a qu'un seul fournisseur disponible de cette même série d'outils dans l'est du Canada, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, par le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, d'un ensemble de pinces de désincarcération de marque Holmatro, issu de la série Pentheon, auprès de « *1200 DEGRÉS ÉQUIPEMENTS* », pour la somme de 96 323,76 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.220.40.094.

VILLE DE PINCOURT

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en dix (10) paiements annuels égaux de 9 632,37 \$ à compter de l'exercice financier 2023.

2022-02-058 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – JANVIER 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission de développement durable

- 10 janvier 2022

Commission de sécurité publique

- 17 janvier 2022

Commission technique incendie

- 18 janvier 2022

Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire

- 24 janvier 2022

Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture

- 31 janvier 2022

2022-02-059 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 819-04 – RÈGLEMENT RÉVISANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 4 février 2022, et que le projet a été déposé par la même occasion, sous le numéro 2022-02-025, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 819-04 – Règlement révisant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Pincourt.

2022-02-060 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 916 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 8 660 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE RUES (SHAMROCK ET AUTRES)

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 11 janvier 2022, sous le numéro 2022-01-019 ;

Considérant que le projet a été déposé lors de la séance extraordinaire du 4 février 2022, sous le numéro 2022-02-026, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

- D'adopter le Règlement d'emprunt numéro 916 – pour la réfection des infrastructures de rues (Shamrock et autres).
- 2022-02-061 SUJET : ENTRÉE EN VIGUEUR DES PARAGRAPHERS 7 ET 9 DE L'ARTICLE 12 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 772-01 RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES
-
- Considérant l'article 29 du Règlement numéro 772-01 mentionnant l'entrée en vigueur repoussée desdits paragraphes ;
- Considérant la volonté du conseil municipal de maintenant mettre pleinement en vigueur les dispositions du Règlement numéro 772-01 concernant les feux en plein air ;
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la greffière, Me Charlotte Gagné, à publier l'avis de promulgation et d'entrée en vigueur selon la Loi des paragraphes 7 et 9 de l'article 12 du Règlement numéro 772-01 relatif à la prévention des incendies.
- 2022-02-062 SUJET : DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2021
-
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De prendre acte du dépôt, par la greffière, du rapport sur la gestion contractuelle 2021.
- PÉRIODE DE QUESTIONS :
- Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.
- Aucune question de l'auditoire.
- Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca
- 2022-02-063 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2022
-
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 33, de lever la Séance ordinaire du 8 février 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le vendredi 18 février 2022**, à 10 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et messieurs les conseillers Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière

Absence motivée : Monsieur le conseiller Hugo Gendreau

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 18 février 2022
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 février 2022
3. Demande de dérogation mineure – Réduction de la marge latérale applicable à un garage – 212 chemin Duhamel – Lot 1 722 866
4. Autorisation à la directrice du Service des travaux publics et infrastructures d'aller en appels d'offres publics
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire du 18 février 2022

CERTIFICAT

Je soussignée, ME CHARLOTTE GAGNÉ, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME CHARLOTTE GAGNÉ, GREFFIÈRE

- 2022-02-064 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2022
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 10 h 00, d'ouvrir la séance extraordinaire du 18 février 2022.
- 2022-02-065 SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2022
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 février 2022.

VILLE DE PINCOURT

2022-02-066 SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE APPLICABLE À UN GARAGE – 212 CHEMIN DUHAMEL – LOT 1 722 866

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 1 722 866 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 janvier 2022 relativement à cette dérogation mineure, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant le lot 1 722 866 sur le chemin Duhamel, afin de permettre la réduction de la marge applicable à l'agrandissement du bâtiment à 1,20 mètres au lieu des 2 mètres prescrits par la grille des spécifications de la zone H3-12.

2022-02-067 SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES D'ALLER EN APPELS D'OFFRES PUBLICS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à aller en appels d'offres publics pour :

- L'acquisition de deux camionnettes neuves de $\frac{3}{4}$ de tonne;
- L'acquisition de deux camionnettes neuves hybride $\frac{1}{2}$ tonne.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca

2022-02-068 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 10 h 03, de lever la séance extraordinaire du 18 février 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mardi 8 mars 2022**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et Me Charlotte Gagné, greffière

2022-03-069 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MARS 2022 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mars 2022 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

Monsieur le maire tient à souligner la Journée internationale des femmes.

Monsieur le maire demande une minute de silence pour la population et les victimes de l'Ukraine.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2022-03-070 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2022 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 4 ET 18 FÉVRIER 2022 – APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 février 2022 et des séances extraordinaires du 4 et 18 février 2022, copie desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver lesdits procès-verbaux des séances du mois de février 2022.

2022-03-071 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de février 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2022-03)

2022-03-072 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2021 ET FÉVRIER 2022

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour les mois de décembre 2021 et février 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2022-03-073 SUJET : JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE - PROCLAMATION

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans notre société ;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De proclamer le 17 mai « *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* » et de souligner cette journée en tant que telle.

2022-03-074 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « PROJETS DU CONSEIL » - AUTORISATION D'ACHAT D'UNE REMORQUE POUR AFFICHEUR DE VITESSE MOBILE ET ACCESSOIRES

Considérant la modification de projet au plan triennal 2021 lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2021, sous la résolution numéro 2021-10-335, il est

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, à procéder à l'achat d'une remorque pour afficheur de vitesse mobile et ses accessoires auprès de divers fournisseurs conformes pour la somme maximale de 9 198 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par la réserve « Projets du conseil » soit imputée au poste budgétaire 22.220.40.240.

2022-03-075 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA AU CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME SHARON DOL

Considérant la nomination de Madame Sharon Dol à titre de technicienne en ressources humaines en janvier 2022 ;

Considérant la charge de travail accrue de cette dernière depuis janvier 2022 ;

Considérant l'absence de la directrice du Service des ressources humaines ;

Considérant la recommandation de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau et le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette à signer pour et au nom de la Ville, l'addenda au contrat de travail de madame Sharon Dol.

2022-03-076 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL AVEC MONSIEUR MARCEL LAMOUREUX

Considérant la nécessité de remplacer temporairement le chef de division de la sécurité publique pendant l'année, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Claude Comeau, et le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, pour et au nom de la Ville de Pincourt, du contrat de travail à intervenir avec monsieur Marcel Lamoureux.

2022-03-077 SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME PASCALE MONTPETIT – JOURNALIÈRE HORTICULTRICE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant que madame Pascale Montpetit, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 21 février 2022, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 2 mai au 30 décembre 2022 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à madame Pascale Montpetit – Journalière Horticultrice, un congé sans solde du 2 mai au 30 décembre 2022 inclusivement selon sa demande déposée.

2022-03-078 SUJET : LES ÉLUS·ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

Considérant que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine ;

Considérant que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens ;

Considérant qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations ;

Considérant que les élus·es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes ;

Considérant la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits ;

Considérant la volonté des élus·es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien ;

Considérant les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie ;

Que la Ville joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie ;

Que la Ville demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse ;

Que la Ville invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien ;

Que la Ville déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire ;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

VILLE DE PINCOURT

- 2022-03-079 SUJET : EMBAUCHE DE MADAME MÉLANIE BERGEVIN À TITRE DE COORDONNATRICE DES LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL
- Considérant les diverses étapes d'évaluation pour ce poste ;
- Considérant l'évaluation globale favorable par le comité de sélection, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De nommer madame Mélanie Bergevin à titre de coordonnatrice des Loisirs et Services communautaires.
- D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau, et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette, à signer pour et au nom de la Ville le contrat de travail à intervenir avec madame Bergevin.
- 2022-03-080 SUJET : CONGÉDIEMENT – EMPLOYÉ MATRICULE 5024
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De procéder au congédiement de l'employé matricule 5024.
- D'accorder à la Direction générale le mandat de donner plein effet à la présente résolution en avisant par écrit l'employé matricule 5024 de son congédiement.
- 2022-03-081 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES
- Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de février 2022 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.
- 2022-03-082 SUJET : TARIF D'HONORAIRES POUR L'ÉMISSION DE CERTIFICATS DE TAXES
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter un tarif d'honoraires de 75 \$, taxable, exigible à compter du 1 avril 2022 pour l'émission de certificats de taxes par la Ville et de 75 \$, taxable, par le service *Immonet* pour les utilisateurs dudit service.

VILLE DE PINCOURT

2022-03-083 SUJET : ANNULATION DES SOLDES DES RÉSERVES AFFECTÉES À DIVERS PROJETS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler les soldes des réserves affectées aux divers projets ci-après énumérés :

ENGAGEMENTS ANNÉE 2018		
NO	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
8LSC-000435	Projet insonorisation Omni-Centre	314,97 \$
8TP-0001299	Asphalte	21,41 \$
TOTAL		336,38 \$

ENGAGEMENTS ANNÉE 2019		
NO	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
9EPU-000235	Suivi ingénierie – Usine d'épuration	1 047,25 \$
9LSC-000273	Projet développement social	237,50 \$
9LSC-000433	Projet design bibliothèque	314,96 \$
9GRE-000042	Frais d'expertise	2 309,72 \$
9COMM-00111	Dépense de communication - Formation	345,41 \$
TOTAL		4 254,84 \$

ENGAGEMENTS ANNÉE 2020		
NO	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
0EPU-000328	Inspection et évaluation pont-roulant - Usine	301,85 \$
0GRE-000049	Réclamations - Dommages et intérêts	10 000,00 \$
0EPU-000046	Collecte hebdomadaire - Usine	53,56 \$
TOTAL		10 355,41 \$

2022-03-084 SUJET : DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE EFFECTUÉES EN VERTU DU CHAPITRE XIII DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport des activités de la trésorière effectuées en vertu du Chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'année se terminant le 31 décembre 2021.

2022-03-085 SUJET : AFFECTATION D'UNE SOMME DE 513 800,38 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ POUR L'ENGAGEMENT 2021

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'une somme de 513 800,38 \$ du surplus accumulé non réservé pour l'engagement 2021, le tout selon la liste déposée.

VILLE DE PINCOURT

2022-03-086 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – MARS 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiements à effectuer pour le projet de système de déshydratation des boues

- i. « **GBI experts-conseil inc.** » : la somme de 3 104,33 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 10 pour les travaux exécutés jusqu'au 19 février 2022.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « *Projets de réfection d'infrastructures* », soit imputée au poste 22.400.40.086.

- ii. « **Filtrum Inc.** » : la somme de 64 485,71 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 14 février 2022.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 890** soit imputée au poste 22.400.40.890.

B) Paiement à effectuer pour le projet des plans de gestion des débordements – SP3 et SP6

- i. « **JFSA** » : la somme de 2 299,50 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 novembre 2021.

Que cette dépense financée par le fond d'administration soit imputée au poste comptable 02.410.00.418.

C) Paiement à effectuer pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueducs et d'égouts de la rue Cherrystone et des Places Lilas, Cedarwood et Thorncliffe

- i. « **Eurovia Inc.** » : la somme de 215 947,02 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 6 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 décembre 2021.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 911** soit imputée au poste 22.300.10.911.

D) Paiement à effectuer pour le projet de réfection des rues Shamrock et autres

- i. « **Shellex Groupe-Conseil Inc.** » : la somme de 33 342,75 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 pour les travaux exécutés jusqu'au 29 janvier 2022.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « *Projets de réfection d'infrastructures* » soit imputée au poste 22.300.10.072.

E) Paiement à effectuer pour le projet d'automatisation de l'usine de traitement des eaux usées

- i. « **GBI experts-conseil Inc.** » : la somme de 12 751,83 \$, toutes taxes incluses, représentant les décomptes progressifs no 3, 4, et 5 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 19 février 2022.

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 893** soit imputée au poste 22.400.40.893.

2022-03-087 SUJET : CHANGEMENT DE SÉQUENCE DES FEUX DE CIRCULATION – INTERSECTION DU BOUL. CARDINAL-LÉGER ET LA 5^E AVENUE

Considérant l'approbation de la Commission de sécurité publique du 17 janvier 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le changement de séquence des feux de circulation à l'intersection du boul. Cardinal-Léger et la 5^e Avenue ;

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à procéder au changement de séquence des feux de circulation à l'intersection du boul. Cardinal-Léger et la 5^e Avenue.

2022-03-088 SUJET : RELOCALISATION D'UN ARRÊT ET MARQUAGE DU PASSAGE PIÉTONNIER – INTERSECTION DU BOUL. DE L'ÎLE ET DE LA RUE ROBERVAL

Considérant l'approbation de la Commission de sécurité publique du 17 janvier 2022 ;

Considérant qu'il y a une distance importante entre le panneau et le passage piétonnier créant ainsi un danger pour les piétons ;

Considérant qu'il serait nécessaire de refaire le marquage du passage piétonnier, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la relocalisation de l'arrêt à l'intersection du boul. de l'Île et de la rue Roberval ;

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à procéder à la relocalisation de l'arrêt situé à l'intersection du boul. de l'Île et de la rue Roberval ;

D'autoriser cette dernière à refaire le marquage du passage piétonnier à cette intersection.

2022-03-089 SUJET : ENTÉRINER LA DÉPENSE DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA CASERNE-ATELIERS - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 856

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'entériner la dépense dans le cadre du projet d'aménagement de la Caserne-Ateliers, auprès de « *Shellex Groupe-Conseil Inc.* » pour la somme de 6 766,28 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 6 pour les services professionnels rendus jusqu'au 27 novembre 2021.

Que cette dépense financée par le *Règlement numéro 856* soit imputée au poste 22.300.20.035.

2022-03-090 SUJET : DEPENSE FINANCEE PAR LE REGLEMENT D'EMPRUNT NUMERO 901 – OCTROI DE MANDAT POUR LA CORRECTION DES PLANCHERS DE GARAGE A LA CASERNE-ATELIERS

Considérant le besoin de changer le type de finition de plancher dans les garages de la Caserne-Ateliers afin de les rendre plus sécuritaires, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour la correction des planchers de garage à la Caserne-Ateliers auprès de « *ÉPX-i* », pour la somme de 21 162,63 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le Règlement d'emprunt numéro 901 soit imputée au poste comptable 22.300.20.034.

2022-03-091 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – OCTROI D'UN MANDAT POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DE L'HERBE À POUX ET DE L'HERBE À LA PUCE

Considérant que la plupart des procédés de contrôle de l'herbe à poux et de l'herbe à la puce contiennent des produits chimiques ;

Considérant que le fournisseur retenu utilise un mode d'intervention respectueux de l'environnement, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour le contrôle biologique de l'herbe à poux et de l'herbe à la puce, auprès de « *HERBANATUR INC.* », suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, pour un montant de 13 838,12 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le fonds d'administration, soit imputée au poste 02.320.09.659.

2022-03-092 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « ENVIRONNEMENT ET PLANTATION » – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA PLANTATION ET L'ENTRETIEN DES ARBRES POUR UNE PÉRIODE D'UN (1) AN - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2022-006

Considérant l'appel d'offres sur invitation 2022-006 lancé du 7 au 24 février 2022 ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.* » est conforme aux exigences ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité:

Firmes ayant soumissionnées	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.	Oui	98 222,68 \$
Pépinière Jardin 2000 inc.	Oui	107 156,70 \$

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, Madame Line St-Onge, ou le directeur adjoint, monsieur Miguel Faille, à octroyer un contrat pour la fourniture, la plantation et l'entretien des arbres pour une période d'un (1) an, à « *Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.* » pour la somme de 98 222,68 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.320.00.659.

2022-03-093 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – OCTROI D'UN MANDAT POUR L'INSPECTION PRINTANIÈRE DES BORNES D'INCENDIE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, à octroyer à « *Aqua Data* » un mandat pour l'inspection printanière des bornes d'incendie pour la somme de 16 153,99 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.413.00.526.

2022-03-094 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS RÉSERVE « PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENT » - OCTROI D'UN MANDAT POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS D'APPEL D'OFFRES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE PICKLEBALL DOUBLE AU PARC OLYMPIQUE

Considérant qu'une subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures *Municipalité amie des aînés* (PRIMADA) du *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH) de même que du *Secrétariat aux aînés* du *Ministère de la Santé et des Services sociaux* est présentement disponible pour les travaux d'aménagement d'un terrain de Pickleball double au parc Olympique ;

Considérant que toute demande de subvention à ce titre requiert les plans et devis du projet envisagé ;

Considérant que ces services professionnels comprendront notamment les relevés du site, la préparation des documents d'appel d'offres civil et électrique, le support professionnel pendant la durée de l'appel d'offres, ainsi que l'assistance technique pendant la durée des travaux, il est

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, d'un mandat pour l'élaboration des plans et devis d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement d'un terrain de Pickleball double au parc Olympique auprès de « *Shellex Groupe-Conseil Inc.* », suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 27 019,13 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds réserve « *Parcs, terrains de jeux et stationnement* » soit imputée au poste 22.700.10.034.

2022-03-095 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE DEUX CAMIONNETTES NEUVES $\frac{3}{4}$ DE TONNE – APPEL D'OFFRES 2022-002

Considérant l'appel d'offres 2022-002 lancé en février 2022 ;

Considérant l'évaluation qualitative des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres précédemment mentionné ;

Considérant que la Ville n'a reçu qu'un soumissionnaire et que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *GARAGE P. VENNE INC.* » est conforme aux exigences ;

Firme ayant soumissionnée	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
GARAGE P. VENNE INC.	Oui	195 218,35 \$

il est,

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la fourniture de deux camionnettes neuves $\frac{3}{4}$ de tonne, auprès de « *GARAGE P. VENNE INC.* » pour la somme de 195 218,35 \$.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.300.40.034.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en dix (10) paiements annuels égaux de 19 521,84 \$, à compter de l'exercice financier 2023.

2022-03-096 SUJET : AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE – RECONNAISSANCE À TITRE DE *MUNICIPALITÉ AMIE ENFANTS* (MAE)

Considérant la volonté manifestée et les démarches entreprises par la Ville pour devenir *Municipalité amie des enfants* (MAE), il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser et d'appuyer le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de la reconnaissance *Municipalité amie des enfants* (MAE) ;

D'autoriser que l'agente de développement social des Loisirs et Services communautaires, madame Sabrina Martel et que le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Francis Hamel, soient les porteurs du dossier *Municipalité amie des enfants* (MAE) ;

D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Francis Hamel, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, tout document jugé nécessaire cette fin ;

Que le conseil municipal confirme formellement l'engagement de la Ville de Pincourt à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements figurant audit dossier de candidature pour la reconnaissance MAE ;

Que la Ville de Pincourt s'engage à :

- Assurer le suivi et la mise en œuvre des engagements inscrits à la dernière section du dossier de candidature MAE ;
- Diffuser à mi-parcours, l'état d'avancement des engagements inscrits à la dernière section du dossier de candidature MAE ;
- Célébrer annuellement la Journée mondiale de l'enfance (le 20 novembre) ;
- Organiser un événement médiatique (un lancement, une conférence, une activité de communication, etc.) pour souligner la remise officielle de son titre MAE ;
- Faire la promotion de son accréditation MAE en :
 - Utilisant le matériel promotionnel à l'effigie de MAE dans les édifices et les infrastructures municipales ;
 - Utilisant le logo MAE dans ses outils de communication, sur ses réseaux sociaux, etc.

2022-03-097 SUJET : ADOPTION DE LA DEUXIÈME POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DU PLAN D'ACTION 2022-2024, INCLUANT LA POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS (MADA) DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant la volonté manifestée et les démarches entreprises par la Ville en terme de développement social afin de répondre aux attentes de l'ensemble de sa communauté ;

Considérant l'implication de nombreux partenaires du milieu et leur contribution qui a conduit à une bonification du résultat final ;

Considérant l'harmonisation de la présente politique avec la *Politique à l'égard des personnes handicapées*, la *Politique de développement durable* et la *Politique culturelle* de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'adopter la deuxième *Politique de développement social* de la Ville de Pincourt, ainsi que le *Plan d'action 2022-2024*.

De remercier tous les membres du Comité de pilotage municipal, les citoyens de Pincourt et tous les partenaires du milieu qui ont pris part à cette démarche mobilisatrice.

2022-03-098 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT ET ENGAGEMENT DE LA VILLE DE PINCOURT - PROJET VOISINS SOLIDAIRES

Considérant que l'appel de projets *Voisins solidaires*, financé par l'organisme Espace MUNI, vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives *Voisins solidaires* permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés ;

Considérant que la Ville de Pincourt manifeste sa volonté de développer un projet *Voisins solidaires*, tel qu'inscrit dans le plan d'action 2022-2024 de sa *Politique de développement social*, pour soutenir l'entraide entre les citoyens, la cohésion sociale et du fait même favoriser le maintien à domicile des aînés, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur Francis Hamel, directeur des Loisirs et Services communautaires, ou madame Sabrina Martel, Agente de développement social des Loisirs et Services communautaires, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre dudit appel de projets *Voisins solidaires*.

De confirmer formellement l'engagement de la municipalité de la Ville de Pincourt à mettre en œuvre, dans un délai de deux (2) ans, un projet *Voisins solidaires* avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu.

2022-03-099 SUJET : APPROBATION DU PROJET I14501 DE BELL CANADA

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet I14501 de Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2022-03-100 SUJET : APPROBATION DU PROJET ING-342247 DE VIDÉOTRON LTÉE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet ING-342247 de Vidéotron Ltée concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2022-03-101 SUJET : NOMINATION D'UNE ADJOINTE AU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'inspecteur-technicienne, madame Laura Nichols-Rossignol, soit nommée adjointe au fonctionnaire désigné pour l'application des règlements suivants :

- de lotissement ;
- de zonage ;
- de construction ;
- de dérogations mineures ;
- d'administration des règlements d'urbanisme ;
- d'arrosage ;
- de nuisances.

et tous les règlements relatifs aux projets particuliers de construction et aux usages conditionnels.

2022-03-102 SUJET : MANDAT POUR LE PROJET DE LIGNE VERTE – SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL PAR LE BIAIS D'UN TECHNICIEN EN ENVIRONNEMENT – SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVIRONNEMENT INC.

Considérant l'offre de services de la firme « *SAE – Solutions alternatives environnement inc.* » pour l'année 2022 pour un service d'accompagnement professionnel par le biais d'un technicien en environnement ;

Considérant l'acceptation de ce mandat lors de la Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire du 21 février 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le mandat pour le projet de Ligne Verte – Service d'accompagnement professionnel auprès de la firme « *SAE – Solutions alternatives environnement inc.* », pour la somme maximale de 45 990 \$, toutes taxes incluses, et que le tout soit imputé au poste budgétaire 02.135.00.410.

2022-03-103 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – FÉVRIER 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission d'administration et de finances

- 7 février 2022

Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire

- 21 février 2022

VILLE DE PINCOURT

Commission de développement social, des Services communautaires,
loisirs et culture

- 28 février 2022

2022-03-104 SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – RÉDUCTION DE LA MARGE APPLICABLE À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT – 212, CHEMIN DUHAMEL - LOT 1 722 866

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 1 722 866 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme le 12 janvier 2022 relativement à cette dérogation mineure ;

Considérant qu'un avis public a été publié à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Ville le 18 février 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accorde la dérogation mineure demandée pour le lot 1 722 866, au 212, chemin Duhamel, et permette la réduction de la marge applicable à l'agrandissement du bâtiment à 1,20 mètre.

2022-03-105 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-24 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel dépose le projet de règlement numéro 780-24 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de retirer l'application de certaines normes en matière de stationnement dans la zone H3-04, d'imposer des aménagements paysagers pour masquer les espaces de stationnement en cour avant devant un bâtiment et de modifier les exigences d'installation de conteneurs semi-enfouis.

2022-03-106 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 838-05 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DES COMPÉTENCES À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller Hugo Gendreau dépose le projet de règlement intitulé *Règlement numéro 838-05 - modifiant le règlement de délégation des compétences à certains fonctionnaires municipaux*, et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant principalement d'y préciser les dispositions concernant le greffier ainsi que d'y ajouter des dispositions concernant les chefs de division informatique et de sécurité publique.

2022-03-107 SUJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-24 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de Pincourt a le pouvoir d'adopter, de

VILLE DE PINCOURT

modifier ou d'abroger un règlement concernant le zonage sur son territoire ;

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du règlement révisant le règlement de zonage est également donné en ce jour, le 8 mars 2022, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Premier Projet de *Règlement numéro 780-24 – modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé.*

De faire parvenir une copie du premier projet de règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Qu'une consultation écrite sur ce projet de règlement soit tenue du 10 au 25 mars 2022.

2022-03-108 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACQUISITION DU LOT NUMÉRO 1 721 678 – BOISÉ ROUSSEAU

Considérant la volonté municipale de protéger le boisé connu comme étant le Boisé Rousseau de la Place Brunet ;

Considérant les négociations intervenues avec les propriétaires fonciers des lots du boisé Rousseau ;

Considérant que la Ville de Pincourt a proposé une offre d'achat de 15 \$ le pied carré aux propriétaires fonciers des lots du boisé Rousseau ;

Considérant que le propriétaire du lot 1 721 678 accepte l'offre d'achat de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt acquière le lot numéro 1 721 678 d'une superficie de 563 m² ou 6 060,02 pi² pour la somme de 90 900,30 \$.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.700.10.906.

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau, et la greffière, Me Charlotte Gagné, à signer l'acte d'achat pour et au nom de la Ville de Pincourt.

2022-03-109 SUJET : NOMINATION D'OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 772-01, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900 et 910

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les officiers suivants à appliquer les divers articles des règlements 772-01, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900 et 910 et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

VILLE DE PINCOURT

- Myriam Gagnon
- Audrey-Ann Chenail
- Muqqadas Noor Ahmad
- Clément Laplante

D'autoriser l'officier suivant à appliquer les divers articles des règlements 806, 846 et 891, et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

- Marcel Lamoureux

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 39 et s'est terminée à 19 h 46.

2022-03-110 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 47, de lever la Séance ordinaire du 8 mars 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le lundi 14 mars 2022**, à 14 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et messieurs les conseillers Hugo Gendreau et Sam Ierfino

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et Me Charlotte Gagné, greffière

Absence motivée : Monsieur le conseiller René Lecavalier

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 14 mars 2022
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 mars 2022
3. Aide humanitaire du conseil municipal et de la Ville de Pincourt au peuple ukrainien
4. Adoption du règlement 838-05 - Règlement modifiant le règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire du 14 mars 2022

CERTIFICAT

Je soussignée, ME CHARLOTTE GAGNÉ, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME CHARLOTTE GAGNÉ, GREFFIÈRE

2022-03-111	SUJET : <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MARS 2022</u> PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ À 14 h 00, d'ouvrir la séance extraordinaire du 14 mars 2022.
2022-03-112	SUJET : <u>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MARS 2022</u> PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 mars 2022.

VILLE DE PINCOURT

2022-03-113 SUJET : AIDE HUMANITAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL, DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE ET DE LA VILLE DE PINCOURT AU PEUPLE UKRAINIEN

Considérant la guerre qui sévit présentement en Ukraine ;

Considérant les difficultés que le peuple ukrainien doit subir ;

Considérant la volonté du conseil municipal et des employés afin d'aider le peuple ukrainien ;

Considérant que la Ville s'engage à doubler les sommes recueillies auprès du conseil municipal et des employés, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt doublera la contribution de son conseil municipal et de ses employés municipaux jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 5 000 \$ au *Fonds de secours : Crise humanitaire en Ukraine* de la Croix-Rouge canadienne.

Que cette dépense financée par la réserve « Projets du conseil » soit imputée au poste budgétaire 02.110.00.991.

2022-03-114 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT 838-05 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 838 DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 8 mars 2022, et que le projet a été déposé par la même occasion, sous le numéro 2022-03-106, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement 838-05 – Règlement modifiant le règlement 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca

2022-03-115 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MARS 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 14 h 03, de lever la séance extraordinaire du 14 mars 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le vendredi 18 mars 2022**, à 14 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et monsieur le conseiller René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière

Absences motivées : Messieurs les conseillers Hugo Gendreau et Sam Ierfino

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 18 mars 2022
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 mars 2022
3. Modification du Règlement numéro 916 décrétant un emprunt de 8 660 000 \$ pour la réfection des infrastructures de rues (Shamrock et autres)
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire du 18 mars 2022

CERTIFICAT

Je soussignée, ME CHARLOTTE GAGNÉ, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME CHARLOTTE GAGNÉ, GREFFIÈRE

2022-03-116	SUJET :	<u>OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2022</u> PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ À 14 h 00, d'ouvrir la séance extraordinaire du 18 mars 2022.
2022-03-117	SUJET :	<u>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2022</u> PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 mars 2022.
2022-03-118	SUJET :	<u>MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 916 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 8 660 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE RUES (SHAMROCK ET AUTRES)</u>

VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'il est nécessaire d'amender le Règlement d'emprunt numéro 916 afin d'y retirer la notion de « parapluie » et d'y annexer une ventilation des coûts des travaux de façon plus détaillée ;

Considérant l'article 564 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) ;

Considérant que la présente modification ne change pas l'objet de l'emprunt et que celle-ci n'augmente pas la charge des contribuables, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le quatrième considérant du préambule dudit règlement d'emprunt, se lisant « CONSIDÉRANT que la Ville de Pincourt désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes » soit retiré ;

Que l'annexe A dudit règlement d'emprunt soit remplacée par la ventilation détaillée, et non générale, du coût des travaux à effectuer pour la réfection des infrastructures de rues (Shamrock et autres) ;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Tenue en vidéoconférence en raison de la COVID-19.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca

2022-03-119 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 14 h 02, de lever la séance extraordinaire du 18 mars 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 12 avril 2022**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présent : Me Charlotte Gagné, greffière

Absence motivée : Monsieur le conseiller Hugo Gendreau

2022-04-120 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL 2022 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'avril 2022 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2022-04-121 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2022, DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 14 ET 18 MARS 2022 ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mars 2022, et ceux des séances extraordinaires des 14 et 18 mars 2022, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mars 2022 et des séances extraordinaires des 14 et 18 mars 2022.

2022-04-122 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mars 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2022-04)

VILLE DE PINCOURT

- 2022-04-123 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
MARS 2022
-
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de mars 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.
- 2022-04-124 SUJET : AUTORISATION POUR LA TENUE D'UNE (1) JOURNÉE
D'ACTIVITÉS, LE 13 AOÛT 2022 À L'OCCASION DE LA FÊTE DE
PINCOURT INCLUANT LA JOURNÉE DES POMPIERS DU MÊME
JOUR
-
- CONSIDÉRANT que le comité organisateur ainsi que la direction générale prennent soin de planifier les activités, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la tenue d'un (1) jour d'activités, le 13 août 2022 pour la Fête de Pincourt, incluant la Journée des pompiers, et de reconnaître cette dernière comme activité spéciale de la Ville de Pincourt.
- D'autoriser un défilé de camions d'incendie et de véhicules d'urgence dans les rues de Pincourt le samedi 13 août 2022, selon le plan déposé par l'Association des pompiers volontaires de Pincourt.
- D'autoriser le lancement de pièces pyrotechniques le 13 août 2022.
- D'autoriser la vente de rafraîchissements et de produits alimentaires le 13 août 2022.
- D'autoriser la fin des activités du samedi 13 août 2022, au parc Bellevue, au plus tard à minuit.
- D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie à présenter une demande de permis de vente et de service de boissons alcooliques à l'occasion de la Journée des pompiers 2022.
- De transmettre une requête à la Sûreté du Québec afin d'assurer la sécurité lors de l'événement.
- 2022-04-125 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI
DE CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN
ÉVALUATION DE LA QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE DE L'EAU DE
LA BAIE DAOUST ET LA POURSUITE DE
L'ÉCHANTILLONNAGE 2022
-
- Considérant la phase exploratoire à l'été 2021 qui a mis en lumière un dépassement des concentrations bactériologiques dans la baie Daoust à Pincourt ;
- Considérant qu'une étude plus poussée est donc nécessaire, il est

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, à octroyer un mandat pour l'évaluation de la qualité bactériologique de l'eau de la baie Daoust et la poursuite de l'échantillonnage 2022 auprès du « *Comité ZIP du Haut Saint-Laurent* », pour la somme de 8 600,13 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 02.135.00.411.

2022-04-126 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - OCTROI
DE SUBVENTION – APPUI AU COMITÉ DU 350^E DANS LE CADRE
DE L'ORGANISATION DES FESTIVITÉS

Considérant que les festivités du 350^e de la seigneurie de l'île Perrot auront lieu en 2022 ;

Considérant qu'un comité a été constitué afin d'organiser lesdites festivités du 350^e, et qu'un représentant de chacune des villes de l'île Perrot a été nommé pour y siéger et ainsi contribuer par son expertise à la réussite des festivités ;

Considérant qu'afin de permettre au comité de poursuivre ses efforts et engagements, chacune des villes a accepté d'offrir un soutien financier ;

Considérant que la Ville a participé financièrement avec une subvention initiale de 1 000 \$;

Considérant la lettre d'appui au comité du 350^e de l'île Perrot dans le cadre de l'organisation des festivités dûment signée par les maires des quatre municipalités ;

Considérant que les municipalités souhaitent poursuivre leur appui en temps, services ainsi qu'un soutien financier de l'ordre de 10 000 \$ chacune pour l'année 2021 et accorder une contribution financière de 25 000 \$ chacune pour 2022 ;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47,1) permettent l'octroi d'une aide financière, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder la dernière contribution financière pour la somme de 25 000 \$ pour l'année 2022 au Comité du 350^e de l'île Perrot pour les festivités du 350^e de la seigneurie de l'île Perrot qui auront lieu en 2022.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.110.00.991.

2022-04-127 SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME DIANE RIOUX –
PRÉPOSÉE AUX PRÊTS – SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE

VILLE DE PINCOURT

Considérant que madame Diane Rioux, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 17 mars 2022, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 1^{er} au 30 juin 2022 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à madame Diane Rioux, préposée aux prêts à la bibliothèque, un congé sans solde du 1^{er} au 30 juin 2022 inclusivement, selon sa demande déposée.

2022-04-128 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA AU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET CRÉATION DE L'ÉCHELON 0 À L'ÉCHELLE SALARIALE DES CADRES DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que le dernier échelon de la présente échelle salariale des cadres en vigueur est la Classe 1, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De créer l'échelon Classe 0 à l'échelle salariale des cadres de la Ville de Pincourt, et de modifier l'échelon Classe 1 existant.

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau et la conseillère, madame Diane Boyer, à signer pour et au nom de la Ville, l'addenda au contrat de travail du directeur général, Me Etienne Bergevin Byette.

2022-04-129 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - OCTROI DE SUBVENTION – ENTÉRINER LA DÉPENSE DE 5 000 \$ EN APPUI À LA POINTE-DES-GLACES

Considérant que la Ville a reçu une demande d'appui pour l'édition 2022 de la Pointe-des-Glaces de la Société de développement historique de la Pointe-du-Moulin, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la dépense en appui de l'édition 2022 de la Pointe-des-Glaces de la Société de développement historique de la Pointe-du-Moulin pour une somme de 5 000 \$.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.110.00.991.

2022-04-130 SUJET : AUTORISATION DE CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES CONCERNANT UN ÉQUIPEMENT DE TAMISAGE ENTRE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT ET LA VILLE DE PINCOURT

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot et la Ville de Pincourt désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) pour conclure une entente relative à la fourniture de services concernant un équipement de tamisage, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la conclusion d'une entente relative à la fourniture de services concernant un équipement de tamisage avec la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

Que l'entente soit annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette, à signer pour et au nom de la Ville, ladite entente.

2022-04-131 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mars 2022 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2022-04-132 SUJET : DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (CMQ) – AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT SUR LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

Considérant que la Commission municipale du Québec a récemment transmis à la Ville de Pincourt la version définitive d'un rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers, en vertu de l'article 86.7 d la *Loi sur la Commission municipale* ;

Considérant qu'en vertu de l'article 86.8 de la Loi, ce rapport doit être déposé à la première séance du conseil de la Ville qui suit sa réception, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers récemment transmis par la Commission municipale du Québec (CMQ).

De faire parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution à la directrice en audit de la CMQ.

2022-04-133 SUJET : CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE – PROJETS DE REDÉVELOPPEMENT

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'article 145.21 (1°) de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettant aux municipalités d'assujettir la délivrance d'un permis de construction, de lotissement, d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux ;

Considérant l'article 41 (4°) du *Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 784* qui stipule que dans le cas d'un permis de construire relatif à un immeuble faisant l'objet d'un projet de redéveloppement, le propriétaire de l'immeuble au moment de la délivrance du permis a, selon le cas, cédé le terrain ou versé la somme, ou cédé le terrain et versé la somme qu'il doit fournir en compensation selon les dispositions du règlement de zonage et du règlement de lotissement en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice et trésorière du Service administratif et financier, madame Nathalie Boisvert, à créer une réserve financière en projets de redéveloppement.

D'autoriser cette dernière à verser les fonds de redéveloppement, exigés et reçus, à ladite réserve.

2022-04-134 SUJET : RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DES RÈGLEMENTS – ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES

Considérant que la Ville de Pincourt a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu ;

Considérant qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente ;

Considérant qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

Considérant que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère ;

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe ;

VILLE DE PINCOURT

2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe ;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Ville de Pincourt informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la Ville de Pincourt demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2022-04-135 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – AVRIL 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer pour le projet de système de déshydratation des boues

- i. « *Filtrum Inc.* » : la somme de 54 448,46 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 30 mars 2022.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 890** soit imputée au poste 22.400.40.890.

B) Paiement à effectuer pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueducs et d'égouts de la rue Cherrystone et des Places Lilas, Cedarwood et Thorncliffe

- i. « *Laboratoire GS Inc.* » : la somme de 2 471,96 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 6 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 17 décembre 2021.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 911** soit imputée au poste 22.300.10.911.

C) Paiements à effectuer pour le projet d'automatisation de l'usine de traitement des eaux usées

- i. « *GBI experts-conseil Inc.* » : la somme de 1 233,12 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 6 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 4 avril 2022.

VILLE DE PINCOURT

- ii. « *Filtrum Inc.* » : les sommes de 167 809,46 \$ et 45 725,68 \$, toutes taxes incluses, représentant les décomptes progressifs no 1 et 2 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 15 mars 2022.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 893** soient imputées au poste 22.400.40.893.

2022-04-136 SUJET : GESTION DE LA COMPÉTENCE DE LA VILLE DE PINCOURT POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES

Considérant la rencontre de travail à ce sujet tenue le 23 mars 2022 avec la MRC Vaudreuil-Soulanges et les élus de celle-ci ;

Considérant la nécessité pour la MRC Vaudreuil-Soulanges de modifier son *Règlement numéro 188 portant sur la compétence relative au domaine de la gestion des matières résiduelles* ;

Considérant la lettre envoyée par la MRC Vaudreuil-Soulanges le 24 mars 2022 à savoir si la Ville désire que la MRC assure la gestion de la compétence pour la collecte et le transport des matières organiques de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De confirmer la volonté de la Ville de Pincourt de conserver la gestion de sa compétence pour la collecte et le transport des matières organiques.

De faire parvenir une copie de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2022-04-137 SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE NETTOYAGE ET L'INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES ET REGARDS D'ÉGOUT PAR CAMÉRA CONVENTIONNELLE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à aller en appel d'offres public pour :

- Le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites et regards d'égout par caméra conventionnelle

2022-04-138 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR RÈGLEMENTS D'EMPRUNT - OCTROI DE CONTRAT POUR LE PAVAGE, LES BORDURES ET L'ÉCLAIRAGE DU CHEMIN POINTE-AUX-RENARDS – PHASE 1 – APPEL D'OFFRES 2022-005

Considérant le processus d'appel d'offres 2022-005 qui s'est terminé le 11 mars 2022 ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité,

VILLE DE PINCOURT

Firme ayant soumissionnée	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Roxboro Excavation Inc.	Oui	418 757,78 \$
ALI Excavation Inc.	Oui	436 733,47 \$
Meloche division de Sintra	Oui	453 365,97 \$
Construction Viatek	Oui	467 879,55 \$
EUROVIA Québec Construction Inc.	Oui	501 995,23 \$
Les Entreprises Bucaro Inc.	Oui	667 805,27 \$
Environnement Routier NRJ Inc.	Oui	676 942,33 \$

il est,

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour le pavage, les bordures et l'éclairage du chemin Pointe-aux-Renards – Phase 1, auprès de « *ROXBORO EXCAVATION INC.* » pour la somme de 418 757,78 \$.

Que cette dépense en immobilisation financée par les Règlements numéros 854 et 892 soit imputée aux postes 22.400.10.854 et 22.300.10.892.

2022-04-139 **SUJET :** DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DU CONSEIL » – OCTROI D'UN MANDAT POUR L'AMÉNAGEMENT DU MURET À L'ENTRÉE DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi, par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, d'un mandat pour l'aménagement du muret à l'entrée de la ville, à la firme « *PAYSAGISTE DE CHEZ NOUS* », suivant recherche de prix, pour la somme de 45 679,57 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le surplus réservé « Projets du conseil », soit imputée au poste budgétaire 22.100.10.584.

2022-04-140 **SUJET :** DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 916 – OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE RUE – SHAMROCK ET AUTRES - APPEL D'OFFRES 2022-001

Considérant que le Règlement d'emprunt numéro 916 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 mars 2022 pour une somme de 8 660 000 \$;

Considérant le processus d'appel d'offres 2022-001 qui s'est terminé le 4 avril 2022 ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité,

Firmes ayant soumissionné	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Gérald Théorêt Inc.	Oui	8 698 987,91 \$
Construction J.P. Roy Inc.	Oui	8 754 796,84 \$
Construction G-NESIS Inc.	Oui	9 393 029,79 \$
Ali Excavation Inc.	Oui	9 875 194,91 \$
Uniroc Construction Inc.	Oui	12 125 811,24 \$

VILLE DE PINCOURT

il est,

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la réfection des infrastructures de rue Shamrock et autres, auprès de « *GÉRALD THÉORÊT INC.* » pour la somme de 8 698 987,91 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le Règlement d'emprunt numéro 916 soit imputée au poste 22.300.10.916.

2022-04-141 SUJET : AUTORISATION DE LA CRÉATION ET DE LA MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE SUIVI POUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DES ENGAGEMENTS DE LA VILLE EN TANT QUE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

Considérant que le mandat du comité sera de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre de la Politique de développement social et du Plan d'action 2022-2024, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la création et la mise sur pied d'un comité de suivi pour la Politique de développement social et des engagements de la Ville en tant que Municipalité Amie des Aînés (MADA), lequel sera formé des membres actuels du comité de suivi de la Politique de développement social, comme suit :

Tableau des membres du comité de suivi	
Noms	Rôles
Joanne Déry	Citoyenne, représentante personnes âgées francophones
Anne Coulter	Citoyenne, représentante personnes âgées anglophones
Josée Maltais	Citoyenne, représentante Ville en santé
Philippe Nathan Crisafi	Citoyen, représentant jeunesse
Natasha Simard	Directrice d'Arc-en-ciel, organisme communautaire en santé mentale
Judith Girouard	Directrice du Comité Jeunesse La Presqu'île, organisme communautaire jeunesse
Claudine Girouard-Morel	Conseillère municipale, district 5, Ville de Pincourt
Denise Bergeron	Conseillère municipale, district 2, Ville de Pincourt
Claude Comeau	Maire, Ville de Pincourt
Stéphane Séguin	Directeur adjoint, service d'urgence et de protection incendie
Francis Hamel	Directeur, service des Loisirs et services communautaires
Sabrina Martel	Agente de développement social et communautaire, porteuse du plan d'action

VILLE DE PINCOURT

- 2022-04-142 SUJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE « L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2022-2023 »
-
- Considérant les exigences du programme d'aide financière du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le dépôt de la demande dans le cadre du programme « *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023* » du Ministère de la Culture et des Communications.
- De désigner madame Sylvie de Repentigny, régisseuse à la bibliothèque, comme mandataire aux fins de ce projet.
- 2022-04-143 SUJET : AUTORISATION D'ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT
-
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la tenue de la « Course Chêne-Bleu » sur le terrain de l'école et sur le réseau routier le jeudi 19 mai 2022, à 9 h 00, selon les trajets déposés.
- D'autoriser, suivant les demandes formulées par l'école Notre-Dame-de-Lorette, la tenue d'un triathlon scolaire, volet local, le lundi 13 juin 2022, de 8 h 30, sur les terrains du parc Olympique et sur le réseau routier, et ce, selon les plans déposés.
- D'autoriser la tournée spectacle MixBus du 350^e de l'île Perrot, le 19 juin 2022, sur le territoire de Pincourt, et ce, selon le plan déposé.
- D'autoriser, suivant la demande formulée par la Société canadienne du cancer, la tenue de la 23^e édition du « Relais pour la vie », sur les terrains du parc Olympique à Pincourt, le 11 juin 2022 de 18h à minuit, et ce, sans l'utilisation du réseau.
- D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics et des infrastructures, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation des événements.
- De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire des événements.
- 2022-04-144 SUJET : APPROBATION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS 2022-2023
-
- Considérant la demande de subvention « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023 »
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le dépôt de la demande dans le cadre du programme « *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023* » du Ministère de la Culture et des Communications.

De désigner madame Sylvie de Repentigny, régisseuse à la bibliothèque, comme mandataire aux fins de ce projet.

2022-04-145 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN » - ACHAT DE MOBILIER URBAIN POUR LE PARC BELLEVUE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, par le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Francis Hamel, de mobilier urbain pour le parc Bellevue auprès de divers fournisseurs, pour une somme maximale de 12 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par la réserve « *Entretien des immeubles et mobilier urbain* », soit imputée au poste budgétaire 22.700.40.047.

2022-04-146 SUJET : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année ;

Considérant que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur le 1^{er} juin 2010 et que le rapport annuel 2021 a été préparé par le Service d'urgence et de protection incendie de la Ville de Pincourt ;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du rapport annuel 2021 et ont pris connaissance de son contenu, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le rapport annuel 2021 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

D'autoriser la transmission du rapport annuel 2021 à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

2022-04-147 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DES DEMANDES DE PERMIS ET DES ENGAGEMENTS POUR LA VENTE ET LE SERVICE DE BOISSONS ALCOOLIQUES DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DES POMPIERS 2022

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les demandes de permis et les engagements requis par la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* afin de pouvoir servir et vendre des boissons alcooliques dans le cadre de la Journée des pompiers 2022.

2022-04-148 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE DE TROIS (3) ANS AVEC RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE POUR UNE SEULE PÉRIODE D'UNE MÊME DURÉE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Claude Comeau, et le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, pour et au nom de la Ville de Pincourt, d'une lettre d'entente de « Services aux sinistrés » d'une durée de trois (3) ans avec renouvellement automatique pour une seule période de même durée entre la Ville de Pincourt et la Société canadienne de la Croix-Rouge, pour une somme annuelle par habitant de 17 cents (0,17 \$) pour 2021-2022, une somme annuelle par habitant de 18 cents (0,18 \$) pour 2022-2023 et une somme annuelle par habitant de 18 cents (0,18 \$) pour 2023-2024 selon le décret concernant la population des municipalités et des arrondissements.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.230.01.496.

2022-04-149 SUJET : PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – PHASE 1 DU PROJET RÉSIDENTIEL AU FAUBOURG DE L'ÎLE

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 12 janvier 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par « Groupe Farand Inc. », « Corsim » et « Groupe Fahey et Associés » pour la phase 1 du projet résidentiel au Faubourg de l'Île. Cette acceptation comprend toutefois les conditions suivantes :

- Que la toiture sur ce bâtiment soit une « toiture blanche » ;
- Que l'éclairage extérieur, si requis, soit de type « LED » respectant les normes « Dark Sky » ;
- Que la position de l'entrée / sortie du stationnement souterrain soit relocalisée, si possible, de façon à ce que les véhicules sortants ne nuisent pas aux propriétés situées du côté opposé de l'Avenue Joseph-Laflèche.

L'acceptation du PIIA autorise également, par le fait même, le service de l'aménagement du territoire à émettre le permis de lotissement.

VILLE DE PINCOURT

- 2022-04-150 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – MARS 2022
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :
- Commission d'administration et de finances
- 7 mars 2022
- Commission de sécurité publique
- 14 mars 2022
- Commission de développement durable
- 14 mars 2022
- Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire
- 21 mars 2022
- Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture
- 31 mars 2022
- 2022-04-151 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-25 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ
- Madame la conseillère Denise Bergeron dépose le projet de règlement numéro 780-25 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant d'ajouter la norme applicable à un garage en sous-sol pour les habitations multifamiliales dans les zones C3-01, C3-02 et H1-30, d'ajouter l'application de l'article 226 aux zones C3-01, C1-28 et H1-31 concernant les isophones et de modifier certaines normes applicables à la protection, coupe et plantation d'arbres.
- 2022-04-152 SUJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-25 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ
- Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de Pincourt a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le zonage sur son territoire ;
- Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du règlement révisant le règlement de zonage est également donné en ce jour, le 12 avril 2022, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'adopter le Premier Projet de *Règlement numéro 780-25 – modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé.*

De faire parvenir une copie du premier projet de règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Qu'une consultation publique sur ce projet de règlement soit tenue le 10 mai 2022.

2022-04-153 SUJET : ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 780-24 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 780-24 lors de la séance ordinaire du 8 mars 2022, sous le numéro de résolution 2022-03-105 ;

Considérant l'adoption du Premier Projet de règlement 780-24 lors de la même séance, sous le numéro de résolution 2022-03-107 ;

Considérant la tenue de la consultation écrite du 10 au 25 mars 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Deuxième Projet de *Règlement numéro 780-24 – modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé* de manière à retirer l'application de certaines normes en matière de stationnement dans la zone H3-04, d'imposer des aménagements paysagers pour masquer les espaces de stationnement en cour avant devant un bâtiment et de modifier les exigences d'installation de conteneurs semi-enfouis.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question de l'auditoire.

2022-04-154 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 34, de lever la Séance ordinaire du 12 avril 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 10 mai 2022**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général, et Me Charlotte Gagné, greffière

- 2022-05-155 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MAI 2022 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mai 2022 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.
- 2022-05-156 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022 - APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2022, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2022.
- 2022-05-157 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'avril 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2022-05)
- 2022-05-158 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AVRIL 2022

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'avril 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2022-05-159 SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME MIREILLE PÉLADEAU – TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE PINCOURT

Considérant que madame Mireille Péladeau, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, au bureau du Service des ressources humaines, une demande de congé sans solde pour la période du 5 juillet au 2 septembre 2022 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à madame Mireille Péladeau, technicienne en documentation, un congé sans solde du 5 juillet au 2 septembre 2022 inclusivement selon sa demande déposée.

2022-05-160 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'avril 2022 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2022-05-161 SUJET : RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 103 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 20 MAI 2022

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Pincourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 103 000 \$ qui sera réalisé le 20 mai 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
750	39 567 \$
766	1 449 500 \$
826	722 251 \$
851	234 466 \$
863	657 216 \$

VILLE DE PINCOURT

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 20 mai 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 mai et le 20 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE VAUDREUIL-SOULANGES
100, BOUL. DON-QUICHOTTE
ILE-PERROT, QC
J7V 6L7

8. Que les obligations soient signées par le maire, monsieur Claude Comeau et la trésorière, madame Nathalie Boisvert. La Ville de Pincourt, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

2022-05-162 SUJET : ÉMISSION D'OBLIGATIONS - AUTORISATION D'ADJUDICATION
D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES
DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 750, 766, 826, 851 et 863, la Ville de Pincourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

VILLE DE PINCOURT

Attendu que la Ville de Pincourt a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 mai 2022, pour une somme de 3 103 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre (4) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
BMO NESBITT BURNS INC.	98,73100 \$	581 000 \$	2,50000 %	2023	3,70419 %
		600 000 \$	2,75000 %	2024	
		620 000 \$	3,00000 %	2025	
		640 000 \$	3,25000 %	2026	
		662 000 \$	3,75000 %	2027	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	99,07015 \$	581 000 \$	2,75000 %	2023	3,75475 %
		600 000 \$	3,20000 %	2024	
		620 000 \$	3,40000 %	2025	
		640 000 \$	3,50000 %	2026	
		662 000 \$	3,60000 %	2027	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	99,15600 \$	581 000 \$	2,85000 %	2023	3,76728 %
		600 000 \$	3,30000 %	2024	
		620 000 \$	3,45000 %	2025	
		640 000 \$	3,55000 %	2026	
		662 000 \$	3,60000 %	2027	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC..	99,09600 \$	581 000 \$	3,00000 %	2023	3,76827 %
		600 000 \$	3,25000 %	2024	
		620 000 \$	3,40000 %	2025	
		640 000 \$	3,50000 %	2026	
		662 000 \$	3,60000 %	2027	

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme « BMO NESBITT BURNS INC. » est la plus avantageuse, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Que l'émission d'obligations au montant de 3 103 000 \$ de la Ville de Pincourt soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC. ;

Que demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

VILLE DE PINCOURT

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire, monsieur Claude Comeau et la trésorière, madame Nathalie Boisvert, soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

2022-05-163 SUJET : DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (CMQ) – AUDITS DE CONFORMITÉ PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2021 ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2023

Considérant que la Commission municipale du Québec (CMQ) a récemment transmis à la Ville de Pincourt la version définitive des rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023, en vertu de l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023 récemment transmis par la CMQ.

De faire parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution à la Vice-présidence à la vérification en audit de la CMQ.

2022-05-164 SUJET : PAIEMENT COMPTANT D'UN MONTANT DE 448 325 \$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 23 MAI 2022

Considérant l'approbation de la Commission d'administration et de finances lors de la présentation budgétaire 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement comptant du règlement 771 et de partie du règlement 839 pour une somme totale de 448 325 \$, comme suit et d'imputer ces sommes au poste budgétaire 03.210.00.811.

À même le surplus réservé :

R771	Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, de la chaussée et le drainage du chemin Duhamel dans le secteur de Pointe-aux-Renards ainsi que les honoraires professionnels s'y rattachant et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 025 000 \$	412 325 \$
R839	Règlement décrétant l'achat et l'installation de génératrices pour la station de pompage SP7 et l'hôtel de ville et l'installation d'une génératrice à SP4 et un emprunt de 260 000 \$ à cette fin	36 000 \$

Total : 448 325 \$

VILLE DE PINCOURT

2022-05-165 SUJET : AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES AUX RÈGLEMENTS
NUMÉRO 826, 851 et 863 EN REFINANCEMENT

Considérant l'approbation de la Commission d'administration et de finances lors de la présentation budgétaire 2022, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation des soldes disponibles aux règlements suivants pour une somme totale de 215 107 \$, comme suit et d'imputer ces sommes au poste budgétaire 03.210.00.811.

À même les soldes disponibles :

R826	Règlement autorisant la réalisation de travaux de mise à niveau de la station d'épuration incluant l'acquisition et l'installation des équipements du toit pour digesteur et épaisseur et du système de désinfection UV et la mise à niveau de la station de pompage numéro 3 ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels et décrétant un emprunt de 9 207 000 \$ à cette fin	38 049 \$
R851	Règlement décrétant des travaux de réfection sur l'avenue Forest et un emprunt de 1 500 000 \$ à cette fin	10 434 \$
R863	Règlement décrétant des travaux d'infrastructures sur les 23, 24 et 25 ^{es} Avenues et un emprunt de 3 500 000 \$ à cette fin	166 624 \$
Total :		215 107 \$

2022-05-166 SUJET : ANNULATION DU SOLDE DES RÉSERVES AFFECTÉES ET
AFFECTATION À LA RÉSERVE « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET
MOBILIER URBAIN »

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le solde des réserves affectées du projet ci-après énuméré :

ENGAGEMENTS ANNÉE 2021		
NO	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
1LSC-000368	SOUPER DES PRÉSIDENTS	8 286,75 \$
TOTAL		8 286,75 \$

D'autoriser l'affectation d'une somme de 8 286,75 \$ du surplus accumulé non réservé pour la réserve « Entretien des immeubles et mobilier urbain ».

2022-05-167 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – MAI 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

A) Paiement à effectuer pour le projet de système de déshydratation des boues

- i. « *Filtrum Inc.* » : la somme de 3 607,72 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 5 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 30 mars 2022.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 890** soit imputée au poste 22.400.40.890.

B) Paiements à effectuer pour le projet d'automatisation de l'usine de traitement des eaux usées

- i. « *Filtrum Inc.* » : la somme de 231 071,73 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 15 avril 2022.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 893** soient imputées au poste 22.400.40.893.

C) Paiement à effectuer pour le projet de migration à l'éclairage aux DEL pour les luminaires de type COBRA

- i. « *Énergère Inc.* » : la somme de 4 712,86 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 mars 2022.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 878** soit imputée au poste comptable 22.300.40.878.

D) Paiement à effectuer pour le projet de construction de deux terrains de PickleBall au parc Olympique

- i. « *Shellex Groupe Conseil Inc.* » : la somme de 8 749,60 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 avril 2022.

Que cette dépense financée par la réserve « **Parcs, terrains de jeux et stationnements** » soit imputée au poste comptable 22.700.10.034.

2022-05-168 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 901 – AUTORISER L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN AMPLIFICATEUR DE SIGNAL CELLULAIRE POUR LA CASERNE-ATELIERS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat et l'installation d'un amplificateur de signal cellulaire à la Caserne-Ateliers, auprès de « *VEGA* » pour la somme de 14 285,59 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le Règlement d'emprunt numéro 901 soit imputée au poste comptable 22.300.20.034.

2022-05-169 SUJET : DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 916 - OCTROI D'UN MANDAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LE PROJET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE RUE SHAMROCK ET AUTRES

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour le contrôle qualitatif des travaux pour le projet de réfection des infrastructures de rue Shamrock et autres à la firme « *Laboratoires GS* » suivant recherche de prix, pour une somme de 37 481,33 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 916 soit imputée au poste comptable 22.300.10.916.

2022-05-170 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-145 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN » - ACHAT DE MOBILIER URBAIN POUR LE PARC BELLEVUE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2022-04-145 – *Dépense financée par la réserve « entretien des immeubles et mobilier urbain » - Achat de mobilier urbain pour le parc Bellevue*, afin d'en changer le montant « de 12 000 \$, toutes taxes incluses » pour le montant « de 20 286,75 \$, toutes taxes incluses ».

2022-05-171 SUJET : APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR L'APPEL D'OFFRES 2022-011 – ACQUISITION D'UN CAMION ÉCHELLE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération suivants :

Critère 1	Délai de livraison	20 points
Critère 2	Capacité de l'échelle incendie	20 points
Critère 3	Durabilité et garanties	20 points
Critère 4	Service après-vente	20 points
Critère 5	Prix	20 points

2022-05-172 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AUPRÈS DE B.E.M. FEUX D'ARTIFICE INC. DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 13 AOÛT 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un contrat auprès de B.E.M. Feux d'artifice Inc. pour la tenue d'un spectacle de feux d'artifice le 13 août 2022, dans le cadre de la Journée des pompiers.

VILLE DE PINCOURT

- D'autoriser le paiement d'une somme de 75 000 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.227.00.496.
- 2022-05-173 SUJET : NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- Considérant l'article 10 du règlement numéro 782 « Durée du mandat d'un membre »,
- Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De nommer monsieur Etienne Séguin Lawlor pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Pincourt pour une durée de deux (2) ans.
- 2022-05-174 SUJET : APPROBATION DU PROJET I39233 DE BELL CANADA
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'approbation de projet I39233 de Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.
- 2022-05-175 SUJET : APPROBATION DU PROJET X220718-D01 DE ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'approbation du projet X220718-D01 de Rogers Communications Canada Inc. concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.
- 2022-05-176 SUJET : AUTORISATION ET NOMINATION - FONCTIONNAIRE OU OFFICIER MUNICIPAL AGISSANT COMME INSPECTEUR MÉTROPOLITAIN LOCAL DANS LE CADRE DU RCI 2022-96 DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) – ARTICLE 64 DE LA LAU
- Considérant le Règlement de contrôle intérimaire 2022-96 concernant les milieux naturels, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 28 avril 2022 ;
- Considérant l'article 5.2 de ce règlement par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), est le fonctionnaire désigné par le conseil de la Communauté pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du Règlement de contrôle intérimaire ;
- Considérant que la municipalité doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, précitée ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'article 5.2 du Règlement de contrôle intérimaire, par lequel le conseil de la Communauté peut déléguer, par municipalité, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjointe prévus aux articles 5.4 et 5.5 de ce même règlement aux inspecteurs métropolitains locaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis agissent à titre d'inspecteur métropolitain local, tel que prévu par l'article 5.3 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 5.7 de ce même règlement ;

Que la Ville de Pincourt consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur métropolitain adjointe, tel que prévu aux articles 5.4 et 5.5 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté ;

Que la Ville de Pincourt informe la Communauté métropolitaine de Montréal que les personnes suivantes agissent à titre d'inspecteurs métropolitains locaux sur son territoire ;

Liste :

- Richard Dubois
- Max Gosselin
- Laura Nichols-Rossignol
- Marcel Lamoureux

2022-05-177	AVIS	<u>DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 918 – RÈGLEMENT DE GESTION DES EAUX PLUVIALES</u>
		Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel annonce qu'un règlement de gestion des eaux pluviales sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
2022-05-178	AVIS	<u>DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 919 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION ÉCHELLE</u>
		Monsieur le conseiller René Lecavalier dépose le projet de règlement numéro 919 intitulé <i>Règlement numéro 919 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'un camion échelle</i> et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.
2022-05-179	AVIS	<u>DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 868-04 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 868 RELATIF AUX NUISANCES, À L'ENTRETIEN ET À LA SALUBRITÉ DES IMMEUBLES, TEL QU'AMENDÉ</u>
		Madame la conseillère Denise Bergeron dépose le projet de règlement numéro 868-04 intitulé <i>Règlement numéro 868 relatif aux nuisances, à l'entretien et à la salubrité des immeubles, tel qu'amendé</i> et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de modifier l'heure de début permise pour tous travaux de construction, de réparation ou de démolition d'un immeuble ou d'une

VILLE DE PINCOURT

partie d'immeuble ou de tout autre travail sur un immeuble la fin de semaine.

2022-05-180 SUJET : PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION : AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE GARDERIE

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme le 2 mai 2022 relativement à cette demande de construction d'une garderie, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil adopte, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, le premier projet de résolution autorisant la construction d'une garderie sur le lot 1 721 848 et que les modifications suivantes soient autorisées :

- Permettre l'usage « garderie » en zone H4-08;

Que l'assemblée publique de consultation se tienne, dans la salle du conseil, à toute date déterminée par la greffière.

2022-05-181 SUJET : ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-25 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 780-24 lors de la séance ordinaire du 12 avril 2022, sous le numéro de résolution 2022-04-151 ;

Considérant l'adoption du Premier Projet de règlement 780-24 lors de la même séance, sous le numéro de résolution 2022-04-152
Considérant la tenue de la consultation publique du 10 mai 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Deuxième Projet de *Règlement numéro 780-25 – modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé* de manière à ajouter la norme applicable à un garage en sous-sol pour les habitations multifamiliales dans les zones C3-01, C3-02 et H1-30, d'ajouter l'application de l'article 226 aux zones C3-01, C1-28 et H1-31 concernant les isophones et de modifier certaines normes applicables à la protection, coupe et plantation d'arbres.

2022-05-182 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780-24 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'adoption du premier projet de règlement 780-24 lors de la séance ordinaire du 8 mars 2022, sous le numéro de résolution 2022-03-107 ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant la tenue de la consultation écrite du 10 au 25 mars 2022 ;

Considérant l'adoption du deuxième projet de règlement 780-24 lors de la séance ordinaire du 12 avril 2022, sous le numéro de résolution 2022-04-153, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 780-24 – modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé.

De faire parvenir une copie du règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2022-05-183 SUJET : AUTORISATION – REGROUPEMENT D'ASSURANCES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

CONSIDÉRANT que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

CONSIDÉRANT que L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et ainsi aider les OBNL ;

CONSIDÉRANT que L'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou des assureurs identifiés ;

Considérant que ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil autorise la Ville de Pincourt à faire partie du regroupement pour lequel l'Union des municipalités du Québec (UMQ) procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que le Conseil reconnaît aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, le ou les OBNL suivants :

OBNL-000438	Skieurs de l'Île	919 chemin Duhamel
OBNL-000439	Club Deuxième Mile de Pincourt	375, boul. Cardinal-Léger
OBNL-000440	Comité Jeunesse La Presqu'île Inc.	375, boul. Cardinal-Léger
OBNL-000442	Association des pompiers volontaires de Pincourt	919 chemin Duhamel
OSBL-0100148	Ligue de Hockey Intérieure de Pincourt	1 CERCLE ST-FRANCOIS

VILLE DE PINCOURT

OSBL-0100214	Club Aquatique de Pincourt	375, boul. Cardinal-Léger
OSBL-0101185	Ligue de Volleyball Amical de Pincourt	375, boul. Cardinal-Léger
OSBL-0101315	Le Mouvement d'Expression Artistique Libre (Les Amis du Pinceau)	375, boul. Cardinal-Léger
OSBL-0102183	Association de fibromyalgie et du syndrome de fatigue chronique de Vaudreuil-Soulanges	C.P. 33, bureau chef
OSBL-0103192	Comité Ville en santé de Pincourt	375, boul. Cardinal-Léger
OSBL-200230	Repas partagés Pincourt/Terrasse-Vaudreuil	43, place Daoust
OSBL-202112	ligue de balle lente Apollo	82, rue Bellevue
OSBL-202598	Association de pickleball de Pincourt	69, place Rousseau

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 21 et s'est terminée à 19 h 41.

2022-05-184 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 41, de lever la Séance ordinaire du 10 mai 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mercredi 1er juin 2022**, à 10 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et messieurs les conseillers Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière

Absences motivées : Monsieur le conseiller Hugo Gendreau

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 1^{er} juin 2022
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1^{er} juin 2022
3. Dépense financée par la réserve « Projets du conseil » et le surplus non réservé – Octroi de mandat pour le prolongement de la piste cyclable – Boulevard Cardinal-Léger
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire du 1^{er} juin 2022

CERTIFICAT

Je soussignée, ME CHARLOTTE GAGNÉ, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME CHARLOTTE GAGNÉ, GREFFIÈRE

2022-06-185	SUJET :	<u>OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2022</u> PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ À 10 h 00, d'ouvrir la séance extraordinaire du 1 ^{er} juin 2022.
2022-06-186	SUJET :	<u>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2022</u> PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1 ^{er} juin 2022.

VILLE DE PINCOURT

2022-06-187 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « PROJETS DU CONSEIL » ET LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI DE MANDAT POUR LE PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE – BOULEVARD CARDINAL-LÉGER – APPEL D'OFFRES 2022-007

Considérant le processus d'appel d'offres 2022-007 qui s'est terminé le 12 mai 2022 ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité,

Firmes ayant soumissionné	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Pavages Théorêt Inc.	Oui	330 809,04 \$
Pavages D'Amour Inc.	Oui	340 308,75 \$

il est,

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour le prolongement de la piste cyclable sur le boul. Cardinal-Léger, auprès de « PAVAGES THÉORÊT INC. » pour la somme de 330 809,04 \$, toutes taxes incluses.

Que la somme de 215 000 \$ financée par la réserve « Projets du conseil » et la somme restante de 115 809,04 \$ financée par le surplus non réservé soient imputées au poste 22.300.10.042.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Personne ne s'est manifesté à la période de questions.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca

2022-06-188 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 10 h 02, de lever la séance extraordinaire du 1^{er} juin 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 14 juin 2022**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière

- 2022-06-189 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUIN 2022 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juin 2022 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- La période de parole au public a débuté à 19 h 1 et s'est terminée à 19 h 44.
- 2022-06-190 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2022 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022.
- 2022-06-191 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mai 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2022-06)
- 2022-06-192 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE MAI 2022

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de mai 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2022-06-193 SUJET : AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SIGNER QUATRE ADDENDAS AUX CONTRATS DE TRAVAIL

Considérant la recommandation de la direction générale ;

Considérant l'approbation des membres de la Commission d'administration et de finances du 6 juin 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire monsieur Claude Comeau et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette, à signer les addendas aux contrats de travail de mesdames Charlotte Gagné, Line St-Onge, Judith Préfontaine et de monsieur Miguel Faille.

2022-06-194 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT DE FOURNITURE DE COMMUNICATION ET DE CAMPAGNE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Considérant les objectifs 2022 du Service de la Sécurité publique ;

Considérant l'approbation des membres de la Commission de sécurité publique du 14 mars 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner certaines dépenses et d'autoriser le chef de division du Service de la sécurité publique, monsieur François Plaisance, à procéder à l'achat de fourniture de communication et de campagne de la sécurité routière auprès de divers fournisseurs, suivant recherche de prix, le tout pour la somme maximale de 34 492,50 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses financées par le surplus non réservé soient imputées au poste budgétaire 02.211.00.345.

2022-06-195 SUJET : AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER – LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Moisson Sud-Ouest à tenir un barrage routier au profit de *La Grande Guignolée des médias*, soit le jeudi 1^{er} décembre 2022 ou le jeudi 8 décembre 2022, à l'intersection du boulevard de l'Île et de la 5^e Avenue à Pincourt.

VILLE DE PINCOURT

De transmettre copie de la présente au service de police de la Sûreté du Québec.

2022-06-196 SUJET : ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LE PROGRAMME DE BANCS HÉRITAGE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à l'adoption de la Politique sur le programme de bancs Héritage de la Ville de Pincourt, ladite Politique étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2022-06-197 SUJET : AUTORISATION D'ATERRISSAGE D'UN HÉLICOPTÈRE À L'OCCASION DE LA FÊTE DE PINCOURT INCLUANT LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 13 AOÛT 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'atterrissage d'un hélicoptère des Forces armées canadiennes dans le terrain de soccer du parc Bellevue à l'occasion de la Fête de Pincourt incluant la Journée des Pompiers du 13 août 2022.

2022-06-198 SUJET : PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)

Considérant que la Fédération canadienne des municipalités a mis en place un programme de gestion des actifs municipaux ;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités organise, dans le cadre de ce programme, des activités liées à la sensibilisation sur la gestion des actifs municipaux à l'intention des membres de la FQM ;

Considérant que la FQM a sollicité la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour participer à ces activités, comprenant notamment des ateliers en 2022 et la tenue d'un symposium sur la gestion des actifs en 2022 ;

Considérant l'intérêt de plusieurs municipalités de la MRC à participer à ces activités, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De signifier à la FQM son intérêt de participer aux activités prévues en 2022 sur la gestion des actifs ;

De s'engager à collaborer aux différentes étapes du projet (formations, symposium) prévues en 2022 ;

De transmettre une copie de la présente résolution à la FQM et à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

VILLE DE PINCOURT

2022-06-199 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mai 2022 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2022-06-200 SUJET : OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 919

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'ouverture, par la Trésorière, de la marge de crédit temporaire pour le règlement suivant :

R919 Règlement numéro 919 décrétant un 2 021 100 \$
emprunt de 2 021 100 \$ pour l'acquisition
d'un camion échelle

D'autoriser la signature, par le maire et la trésorière, des contrats de prêts pour la marge de crédit temporaire dudit règlement.

2022-06-201 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – JUIN 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiements à effectuer pour le projet d'automatisation de l'usine de traitement des eaux usées

- i. « *Filtrum Inc.* » : la somme de 59 584,41 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 15 mai 2022.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 893** soient imputées au poste 22.400.40.893.

B) Paiement à effectuer pour le projet de réfection des rues Shamrock et autres

- i. « *Shellex Groupe-Conseil Inc.* » : la somme de 2 242,01 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 5 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 avril 2022.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « **Projets de réfection d'infrastructures** » soit imputée au poste 22.300.10.072.

VILLE DE PINCOURT

C) Paiement à effectuer pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueducs et d'égouts de la rue Cherrystone et des Places Lilas, Cedarwood et Thorncliffe

- i. « *Eurovia Inc.* » : la somme de 215 947,02 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 6 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 décembre 2021.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 911** soit imputée au poste 22.300.10.911.

D) Paiement à effectuer pour le projet de réfection du chemin Duhamel – Phase 3

- i. « *Excavation Gricon inc.* » : la somme de 15 345,96 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 10 et la libération finale de la retenue pour les travaux exécutés jusqu'au 9 juin 2022.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 867** soit imputée au poste 22.300.10.867.

2022-06-202 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2021-11-369 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIERS URBAINS » - REMPLACEMENT ET INSTALLATION DE L'UNITÉ D'AIR CLIMATISÉ À L'HÔTEL DE VILLE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2021-11-369 – Dépense financée par le surplus réservé « Entretien des immeubles et mobiliers urbains » - Remplacement et installation de l'unité d'air climatisé à l'hôtel de ville afin de changer les mots « pour la somme de 12 072,38 \$, toutes taxes incluses » par les mots « pour la somme de 12 503,53 \$, toutes taxes incluses ».

2022-06-203 SUJET : MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE BACS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023

Considérant que la Ville de Pincourt a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2023 ;

Considérant que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville de Pincourt désire participer à cet achat regroupé pour se procurer 20 bacs aérés d'une capacité de 240 litres et 50 mini-bacs de cuisine pour la collecte de matières résiduelles, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

Que la Ville de Pincourt confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de 20 bacs aérés d'une capacité de 240 litres et 50 mini-bacs de cuisine pour l'année 2023 ;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Pincourt s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Ville de Pincourt à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés par la Ville de Pincourt. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature ;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Pincourt s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Pincourt s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2023, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles ;

Que la Ville de Pincourt reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 2 % ;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

2022-06-204 SUJET : **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES REGROUPÉ POUR LES SERVICES DE RAMASSAGE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES MATIÈRES ALIMENTAIRES ET MATIÈRES ORGANIQUES ET DES RÉSIDUS VERTS INCLUANT LES FEUILLES MORTES POUR L'ANNÉE 2023**

Considérant que le contrat pour la collecte et le transport des résidus organiques, conclu dans la cadre d'un regroupement chapeauté par la Ville de Vaudreuil-Dorion, prend fin le 31 décembre 2022 ;

Considérant que les quatre municipalités sur l'île Perrot (L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil) ont manifesté leur intérêt à former un regroupement pour conclure un nouveau contrat ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'est montrée favorable à accepter le mandat de chapeauter l'appel d'offres regroupé ;

Considérant que les particularités, exigences et modalités spécifiques requises pour la Ville de L'Île-Perrot seront intégrées au devis, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville confirme son adhésion au regroupement visant les services de ramassage, de transport et de dispositions des matières alimentaires et matières organiques et des résidus verts incluant les feuilles mortes pour l'année 2023.

Que la Ville confie à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot le mandat de préparer le devis, de lancer l'appel d'offres et d'analyser les soumissions reçues, en son nom et celui des autres municipalités participantes.

2022-06-205 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE QUAIS POUR LES PARCS AMBROSIO ET RENÉ-LÉVESQUE

Considérant que les quais ne sont plus adéquats pour une utilisation sécuritaire ;

Considérant la recommandation des membres de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire du 31 mai 2022, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat, par la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, de quais pour les parcs Ambrosio et René-Lévesque, auprès de « *Quai Lafantaisie Dock* », pour la somme de 51 972,15 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.700.10.045.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 10 394,43 \$, à compter de l'exercice financier 2023.

2022-06-206 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – FABRICATION ET INSTALLATION D'UNE RAMPE DE MISE À L'EAU AU PARC BELLEVUE

Considérant la recommandation des membres de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire du 31 mai 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la fabrication et l'installation d'une rampe de mise à l'eau au parc Bellevue, suivant recherche de prix, auprès de « *L2SM Construction Inc.* », pour la somme de 52 716,04 \$, toutes taxes incluses.

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.700.10.043.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 10 543,21 \$, à compter de l'exercice financier 2023.

2022-06-207 SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2021-2024 – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

Considérant que la Ville de Pincourt a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Accélération sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

Considérant que la Ville de Pincourt choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt autorise la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à présenter une demande d'aide financière au MTQ en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération*.

Que la Ville de Pincourt désigne la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au programme mentionné ci-dessus.

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Pincourt à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur, à payer sa part des coûts du projet.

Que la Ville de Pincourt reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée.

2022-06-208 SUJET : DÉPENSE FINANCIÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES » – OCTROI DE CONTRAT POUR LE NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES ET REGARDS D'ÉGOUT – CAMÉRA CONVENTIONNELLE – APPEL D'OFFRES 2022-009

VILLE DE PINCOURT

Considérant le processus d'appel d'offres 2022-009 qui s'est terminé le 12 mai 2022 ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

Firmes ayant soumissionné	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
ICR Expert inc.	Oui	53 500,40 \$
InspecVision 3D inc.	Oui	62 278,22 \$
SIMO Management inc.	Oui	62 545,39 \$
Services Infraspéc inc.	Oui	65 310,40 \$
Can-Inspec	Oui	66 846,53 \$

il est,

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour le nettoyage et inspection télévisée des conduites et regards d'égout – Caméra conventionnelle, auprès de « *ICR Expert Inc.* » pour la somme de 53 500,40 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projets de réfection d'infrastructures » soit imputée au poste 22.300.10.044.

2022-06-209 SUJET : AUTORISATION DE L'ACTIVITÉ KERMESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'école Notre-Dame-de-Lorette à tenir une kermesse dans le parc Olympique le jeudi 23 juin 2022 ainsi que d'autoriser la fermeture partielle de la rue Lussier, en partie est, à partir de la rue Bellevue, jusqu'au boulevard Cardinal-Léger, de 8 h 30 à 14 h 30.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics et des infrastructures, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation des événements, le cas échéant.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire des événements.

2022-06-210 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – MAI 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission de développement durable

- 9 mai 2022

VILLE DE PINCOURT

Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture

- 30 mai 2022

Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire

- 31 mai 2022

2022-06-211 SUJET : DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 918 – RÈGLEMENT DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Madame la conseillère Diane Boyer dépose le projet de règlement numéro 918 et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.

2022-06-212 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 919 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 021 100 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION ÉCHELLE

Considérant le besoin de la Ville de procéder au remplacement de son camion échelle ;

Considérant l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du 10 mai 2022, et le dépôt du projet par la même occasion, sous le numéro 2022-05-178, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement d'emprunt numéro 919 pour l'acquisition d'un camion échelle.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le projet d'acquisition d'un camion échelle, ait lieu à toute date déterminée par la greffière.

2022-06-213 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 868-04 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 868 RELATIF AUX NUISANCES, À L'ENTRETIEN ET À LA SALUBRITÉ DES IMMEUBLES, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du 10 mai 2022, et le dépôt du projet par la même occasion, sous le numéro 2022-05-179, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 868-04 modifiant le Règlement numéro 868 relatif aux nuisances, à l'entretien et à la salubrité des immeubles, tel qu'amendé.

VILLE DE PINCOURT

2022-06-214 SUJET : DEUXIÈME PROJET DE RÉSOLUTION : AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE GARDERIE

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme le 2 mai 2022 relativement à cette demande de construction d'une garderie ;

Considérant l'adoption du premier projet de résolution en séance ordinaire du 10 mai 2022 sous le numéro 2022-05-180 ;

Considérant la tenue de l'assemblée publique de consultation le 14 juin 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le projet de construction d'une nouvelle garderie, ait lieu à toute date déterminée par la greffière.

2022-06-215 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780-25 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 780-25 lors de la séance ordinaire du 12 avril 2022, sous le numéro de résolution 2022-04-151 ;

Considérant l'adoption du Premier Projet de règlement 780-25 lors de la même séance, sous le numéro de résolution 2022-04-152 ;

Considérant la tenue de la consultation publique du 10 mai 2022 ;

Considérant l'adoption du deuxième projet de règlement 780-25 lors de la séance ordinaire du 10 mai 2022, sous le numéro de résolution 2022-05-181, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 780-25 – modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé.

De faire parvenir une copie du règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 20 h 10 et s'est terminée à 21 h 08.

VILLE DE PINCOURT

2022-06-216 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 09, de lever la Séance ordinaire du 14 juin 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le vendredi 8 juillet 2022**, à 9 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par madame la mairesse suppléante Diane Boyer

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Claudine Girouard-Morel et messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière

Absence motivée : Monsieur le maire Claude Comeau

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 8 juillet 2022
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 juillet 2022
3. Dépense financée par le surplus non réservé et la réserve « Projets de réfection d'infrastructures » - Autorisation d'octroi de mandat pour l'évaluation de la structure d'un bâtiment situé sur le lot 5 381 050
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire du 8 juillet 2022

CERTIFICAT

Je soussignée, ME CHARLOTTE GAGNÉ, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME CHARLOTTE GAGNÉ, GREFFIÈRE

2022-07-217	SUJET :	<u>OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUILLET 2022</u> PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ À 9 h 00, d'ouvrir la séance extraordinaire du 8 juillet 2022.
2022-07-218	SUJET :	<u>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUILLET 2022</u> PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 juillet 2022.

VILLE DE PINCOURT

2022-07-219 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ ET LE FONDS D'ADMINISTRATION - AUTORISATION D'OCTROI DE MANDAT POUR L'ÉVALUATION DE LA STRUCTURE D'UN BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 5 381 050

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un mandat pour l'évaluation de la structure d'un bâtiment situé sur le lot 5 381 050, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, à « *Shellex Groupe-Conseil inc.* », « *Dimension 3 architecture + design inc.* », « *Technorm inc.* » ainsi que « *Groupe ABS inc.* », pour la somme maximale de 178 786,13 \$, toutes taxes incluses; aucun des fournisseurs ne recevant plus que le seuil maximal pouvant être octroyé de gré à gré.

Que la somme maximale de 160 965 \$ financée par le surplus non réservé et la somme maximale restante de 17 821,13 \$ financée par le fonds d'administration soient imputées au poste 02.401.00.411.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Personne ne s'est manifesté à la période de questions.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca

2022-07-220 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUILLET 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 9 h 02, de lever la séance extraordinaire du 8 juillet 2022.

DIANE BOYER
MAIRESSE SUPPLÉANTE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 12 juillet 2022**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière

- 2022-07-221 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2022 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 03, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juillet 2022 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.
- 2022-07-222 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1 JUIN 2022 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2022 - ADOPTION DESDITS PROCÈS-VERBAUX
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 1 juin 2022 et de la séance ordinaire du 14 juin 2022, copie desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver lesdits procès-verbaux.
- 2022-07-223 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juin 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2022-07)
- 2022-07-224 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE JUIN 2022

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juin 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2022-07-225 SUJET : APPUI À LA SEMAINE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

Considérant que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 19 au 25 septembre 2022 ;

Considérant qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens ;

Considérant qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;

Considérant qu'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la *Semaine nationale de la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 19 au 25 septembre 2022.

2022-07-226 SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME JOHANNE RAYMOND – COMMIS COMPTABLE

Considérant que madame Johanne Raymond, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 20 juin 2022, au bureau du Services des ressources humaines, une demande de congé sans solde pour la période du 3 octobre au 28 octobre inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à madame Johanne Raymond – Commis comptable, un congé sans solde du 3 octobre au 28 octobre 2022 inclusivement, selon sa demande déposée.

VILLE DE PINCOURT

2022-07-227 SUJET : ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE L'ÎLE-PERROT –
RÉSOLUTIONS ÉCRITES EN LIEU ET PLACE D'UNE ASSEMBLÉE
DES MEMBRES EN RÈGLE – ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE

Considérant que l'Association des gens d'affaires de l'île Perrot (AGAIP) a convoqué une assemblée générale de ses membres afin de discuter de son avenir;

Considérant qu'à défaut d'avoir eu quorum à cette assemblée, les administrateurs de l'AGAIP ont convenu de procéder par voie de résolutions écrites devant être signées par tous les membres en règle de l'AGAIP;

Considérant que la Ville de Pincourt est partenaire et membre en règle de l'AGAIP;

Considérant qu'en signant ces résolutions, la Ville renoncerait à la convocation d'une assemblée générale et consentirait à ce qui suit:

- D'adopter le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 19 octobre 2020;
- D'adopter les états financiers au 30 juin 2021;
- De nommer Jean-Luc Leclerc à titre d'expert-comptable pour l'exercice financier terminant au 30 juin 2022;
- De ratifier les actes des administrateurs depuis la dernière assemblée générale;
- De reconduire tous les administrateurs actuellement en poste jusqu'à leur remplacement;
- De dissoudre l'AGAIP en date du 30 juin 2022 et, à cette fin, de donner tous les pouvoirs nécessaires aux administrateurs en poste afin de leur permettre de procéder à la liquidation et à la dissolution de l'AGAIP;
- De prendre acte de la continuité de certaines activités phares de l'AGAIP par la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS);
- D'encourager les entreprises de l'île Perrot à se joindre à la CCIVS;

Considérant les sommes versées par les quatre municipalités sur l'île Perrot (L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil) à l'AGAIP suivant les termes de l'entente de partenariat financier entrée en vigueur le 1er janvier 2019;

Considérant que les états financiers de l'AGAIP au 30 juin 2021 indiquent un excédent non affecté;

Considérant les états financiers à venir pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022;

Considérant que le conseil municipal reconnaît l'importance des organismes à but non lucratif situés sur le territoire de l'île Perrot pour le bien-être de la communauté et, à cet effet, aimerait que l'excédent soit distribué à ces organismes.

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

VILLE DE PINCOURT

D'entériner la signature des résolutions écrites en lieu et place d'une assemblée des membres en règle de l'AGAIP, par le maire, afin, notamment, de dissoudre l'AGAIP en date du 30 juin 2022 par le maire.

Que cet entérinement est conditionnel à la distribution, aux organismes à but non lucratif situés sur le territoire de l'île Perrot, de l'excédent non affecté apparaissant aux états financiers de l'AGAIP pour l'exercice terminé le 30 juin 2022, le tout selon les modalités à convenir avec les autres municipalités sur l'île Perrot.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à l'AGAIP ainsi qu'à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, la Ville de L'Île-Perrot et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

2022-07-228 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juin 2022 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2022-07-229 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – JUILLET 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer pour le projet de réfection des rues Shamrock et autres

- i. « **Shellex Groupe-Conseil Inc.** » : la somme de 3 190,56 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 6 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 mai 2022.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « **Projets de réfection d'infrastructures** » soit imputée au poste 22.300.10.072.

B) Paiements à effectuer pour le projet d'automatisation de l'usine de traitement des eaux usées

- i. « **Filtrum Inc.** » : la somme de 107 681,36 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 5 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 15 juin 2022.
- ii. « **GBI experts-conseil Inc.** » : la somme de 985,92 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 7 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 21 mai 2022.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 893** soient imputées au poste 22.400.40.893.

C) Paiements à effectuer pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueducs et d'égouts de la rue Cherrystone et des Places Lilas, Cedarwood et Thorncliffe

VILLE DE PINCOURT

- i. « **Eurovia Inc.** » : la somme de 233 682,35 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 7 incluant la libération de 5 % pour les travaux exécutés jusqu'au 30 avril 2022.
- ii. « **GBI experts-conseil Inc.** » : la somme de 11 795,94 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 10 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 avril 2022.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 911** soient imputées au poste 22.300.10.911.

D) Paiements à effectuer pour le projet de système de déshydratation des boues

- i. « **GBI experts-conseil Inc.** » : la somme de 7 530,87 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 11 pour les travaux exécutés jusqu'au 16 avril 2022.
- ii. « **Filtrum Inc.** » : la somme de 54 948,13 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 6 incluant la libération de 5 % pour les services professionnels exécutés jusqu'au 2 juin 2022.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 890** soient imputées au poste 22.400.40.890.

E) Paiement à effectuer pour le projet de la Caserne-Ateliers.

- i. « **Shellex Groupe-Conseil Inc.** » : la somme de 1 822,35 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 7 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 mai 2022.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 856** soit imputée au poste comptable 22.300.20.035.

2022-07-230 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2022-06-205 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE QUAIS POUR LES PARCS AMBROSIO ET RENÉ-LÉVESQUE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2022-06-205 – Dépense financée par le fonds de roulement – Achat de quais pour les parcs Ambrosio et René-Lévesque afin de changer les mots « fonds de roulement » par les mots « surplus non réservé » et de changer le poste budgétaire « 22.700.10.045 » par le poste budgétaire « 22.700.10.043 ».

2022-07-231 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2022-06-206 - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - FABRICATION ET INSTALLATION D'UNE RAMPE DE MISE À L'EAU AU PARC BELLEVUE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2022-06-206 – Dépense financée par le fonds de roulement – Fabrication et installation d'une rampe de mise à l'eau au parc Bellevue afin de changer les mots « fonds de roulement » par les mots « surplus non réservé ».

VILLE DE PINCOURT

2022-07-232 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE DEUX CAMIONNETTES NEUVES 1/2 TONNE HYBRIDE – APPEL D'OFFRES 2022-003-A

Considérant l'appel d'offres 2022-003-A lancé en mars 2022 ;

Considérant l'évaluation qualitative des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres précédemment mentionné ;

Considérant que la Ville n'a reçu qu'un soumissionnaire et que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *ÎLE-PERROT TOYOTA* » est conforme aux exigences ;

Firme ayant soumissionnée	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
ÎLE-PERROT TOYOTA	Oui	176 838,46 \$

il est,

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la fourniture de deux camionnettes neuves ½ tonne hybride, auprès de « *ÎLE-PERROT TOYOTA* » pour la somme de 176 838,46 \$

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.300.40.048.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en dix (10) paiements annuels égaux de 17 683,84 \$, à compter de l'exercice financier 2023.

2022-07-233 SUJET : DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – QUOTE-PART INITIALE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'UN ÉQUIPEMENT DE TAMISAGE

Considérant l'entente intermunicipale pour la fourniture de services concernant un équipement de tamisage entre les villes de Pincourt et Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De verser à la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot la somme de 52 178,79 \$, représentant la quote-part initiale pour la fourniture de services concernant un équipement de tamisage.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.320.00.920.

2022-07-234 SUJET : DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU PAVAGE D'UNE PARTIE DU BOULEVARD CARDINAL-LÉGER

Considérant l'aide financière accordée par le Ministère des Transports dans le cadre du Volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Considérant l'appel d'offres 2022-010 lancé en juin 2022 ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'évaluation qualitative des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres précédemment mentionné ;

Firme ayant soumissionnée	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Ali Excavation Inc.	Oui	191 846,09 \$
Sintra Inc.	Oui	220 332,34 \$
Roxboro Excavation Inc.	Oui	257 106,57 \$

il est,

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la réfection du pavage d'une partie du boulevard Cardinal-Léger à « ALI EXCAVATION IN.. » pour la somme de 191 846,09 \$

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 22.300.10.534.

2022-07-235 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DU CONSEIL » - AUTORISATION D'ACHATS ET INSTALLATIONS DIVERS POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les achats et les installations divers en lien avec l'aménagement de l'entrée de la ville, suivant recherche de prix, auprès de divers fournisseurs conformes, pour la somme maximale de 55 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projets du conseil » soit imputée au poste 22.100.10.584.

2022-07-236 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICE DE SONORISATION ET DE VIDÉO INCLUANT L'ÉCLAIRAGE, LES ACCESSOIRES ET LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE PINCOURT INCLUANT LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 13 AOÛT 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat de service de sonorisation et de vidéo incluant l'éclairage, les accessoires et la main-d'œuvre dans le cadre de la Fête de Pincourt incluant la Journée des pompiers du 13 août 2022, auprès de « Show Devant » pour une somme de 43 690,50 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.227.00.496.

2022-07-237 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 868-05 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 868 RELATIF AUX NUISANCES, À L'ENTRETIEN ET À LA SALUBRITÉ DES IMMEUBLES, TEL QU'AMENDÉ

VILLE DE PINCOURT

Madame la conseillère Denise Bergeron dépose le projet de règlement numéro 868-05 intitulé *Règlement numéro 868 relatif aux nuisances, à l'entretien et à la salubrité des immeubles, tel qu'amendé* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de permettre le dépôt de branches et de broussailles en bordure de rue lorsqu'en période de ramassage de branches et de préciser les heures permises pour déposer les bacs à ordures, recyclage et résidus organiques en bordure de rue avant les collectes.

2022-07-238 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 918 – RÈGLEMENT DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Considérant l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du mai 2022, sous le numéro 2022-05-177 ;

Considérant qu'un projet de règlement a été présenté à la séance du 14 juin 2022 ;

Considérant que le projet de règlement a été adopté le 14 juin 2022, sous le numéro 2022-06-211, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 918 – Règlement de gestion des eaux pluviales.

2022-07-239 SUJET : NOMINATION DE DEUX OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 772, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900 ET 910

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser messieurs Bruno Lefebvre et Muqqadas Noor Ahmad à appliquer les divers articles des règlements 772, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900 et 910, et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

2022-07-240 SUJET : ADOPTION DE RÉSOLUTION – AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE GARDERIE SUR LE BOUL. OLYMPIQUE

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme le 2 mai 2022 relativement à cette demande de construction d'une garderie sur le boulevard Olympique ;

Considérant l'adoption du premier projet de résolution en séance ordinaire du 10 mai 2022 sous le numéro 2022-05-180 ;

Considérant la tenue de l'assemblée publique de consultation le 14 juin 2022 ;

Considérant l'adoption du second projet de résolution en séance ordinaire du 14 juin 2022 sous le numéro 2022-06-214 ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'à la suite d'un avis publié le 20 juin 2022, les personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande pour que la présente résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter, avaient la possibilité de le faire par écrit jusqu'au 28 juin 2022 ;

Considérant que la greffière a reçu des demandes valides pour la zone concernée H4-08 ;

Considérant qu'aucune demande valide n'a été reçue des zones contigües H4-04, H4-06, H4-07, H4-13, et P4-05 ;

Considérant qu'un registre sera ouvert pour la zone concernée H4-08, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que soit adoptée la résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de permettre la construction d'une garderie sur le boulevard Olympique ;

Que la procédure d'enregistrement afin de demander la tenue d'un scrutin référendaire ait lieu à toute date déterminée par la greffière ;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC Vaudreuil-Soulanges.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 19 et s'est terminée à 19 h 34.

2022-07-241 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 34, de lever la Séance ordinaire du 12 juillet 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le jeudi 28 juillet 2022**, à 16 h 15, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 28 juillet 2022
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 juillet 2022
3. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 921 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent ainsi être acquis aux fins de construction ou d'aménagement d'infrastructures
4. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 838-06 refondant le règlement 838 et ses amendements et s'intitulant dorénavant Règlement 838 - Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux
5. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 845-03 créant un programme d'aide financière complémentaire au programme « AccèsLogis »
6. Dépense financée par le fonds de roulement – Achat d'une camionnette électrique
7. Autorisation de signature – Renouvellement de l'entente-cadre concernant les travaux à caractère local dans les cours d'eau et le recouvrement de créances
8. Adoption du bilan 2021 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2022
9. Renouvellement de contrat de Matrec – collecte, transport et disposition de déchets – année 2023
10. Dépense financée par la « Réserve informatique et amélioration des réseaux » - Autorisation de signature - Contrat B-citi
11. Période de questions
12. Levée de la séance extraordinaire du 28 juillet 2022

CERTIFICAT

Je soussignée, ME CHARLOTTE GAGNÉ, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME CHARLOTTE GAGNÉ, GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT

- 2022-07-242 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUILLET 2022
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 16 h 15, d'ouvrir la séance extraordinaire du 28 juillet 2022.
- 2022-07-243 SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUILLET 2022
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 juillet 2022.
- 2022-07-244 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 921 – RÈGLEMENT NUMÉRO 921 DÉTERMINANT LE TERRITOIRE SUR LEQUEL LE DROIT DE PRÉEMPTION PEUT ÊTRE EXERCÉ ET SUR LEQUEL DES IMMEUBLES PEUVENT AINSI ÊTRE ACQUIS AUX FINS DE CONSTRUCTION OU D'AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
- Madame la conseillère Diane Boyer dépose le projet de règlement numéro 921 intitulé *Règlement numéro 921 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent ainsi être acquis aux fins de construction ou d'aménagement d'infrastructures municipales* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant l'inscription d'un avis de préemption sur les immeubles de la ville de Pincourt.
- 2022-07-245 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 838-06 REFONDANT LE RÈGLEMENT 838 ET SES AMENDEMENTS ET S'INTITULANT DORÉNAVANT RÈGLEMENT 838 - RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX
- Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel dépose le projet de règlement numéro 838-06 intitulé *Règlement numéro 838-06* refondant le règlement 838 et ses amendements et s'intitulant dorénavant Règlement 838 - Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de refondre le règlement 838-06 en bonifiant et corrigeant certaines dispositions.
- 2022-07-246 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 845-03 CRÉANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME « ACCÈSLOGIS »
- Madame la conseillère Denise Bergeron dépose le projet de règlement numéro 845-03 intitulé *Règlement numéro 845-03* créant un programme d'aide financière complémentaire au programme « AccèsLogis » et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de remplacer le règlement 845-02 qui vient à échéance au 31 décembre 2022 afin d'octroyer des crédits de taxes dans le cadre du programme AccèsLogis de la SHQ.

VILLE DE PINCOURT

2022-07-247 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE ÉLECTRIQUE

Considérant la volonté du conseil municipal de se doter de véhicules électriques;

Considérant la recommandation du service, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'une mini camionnette électrique auprès de Cubex, suivant recherche de prix et analyse, pour la somme de 44 177,30 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.300.40.093.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 8 835,46 \$, à compter de l'exercice financier 2023.

2022-07-248 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE-CADRE CONCERNANT LES TRAVAUX À CARACTÈRE LOCAL DANS LES COURS D'EAU ET LE RECOUVREMENT DE CRÉANCES

Considérant que, même si la MRC a la compétence exclusive sur les cours d'eau régionaux, elle peut, par entente conclue conformément à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et des articles 569 à 575 du *Code municipal du Québec*, confier aux municipalités locales la gestion de travaux de création, d'aménagement ou d'entretien de ses cours d'eau, y compris les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux en cas d'obstruction ainsi que la perception de ses créances;

Considérant que la politique relative aux cours d'eau prévoit que les municipalités locales peuvent faire des demandes particulières pour la gestion de l'exécution de certains travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau;

Considérant que, même si chaque demande doit faire l'objet d'une entente particulière, la conclusion d'une entente-cadre permettra d'alléger la procédure, de simplifier les formalités et de prévoir que la demande et l'émission d'un permis équivaldront à la conclusion d'une entente particulière pour l'exécution des travaux visés;

Considérant qu'il y a lieu de conclure une entente-cadre pour la gestion de l'exécution de certains travaux à caractère local que les municipalités locales désirent exécuter à leurs frais;

Considérant qu'il a lieu de conclure une entente pour le recouvrement des créances découlant des travaux effectués par la MRC en application des articles 104 et 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le directeur général Me Etienne Bergevin Byette et le maire monsieur Claude Comeau à signer pour et au nom de la ville de Pincourt l'entente-cadre concernant des travaux à caractère local dans les cours d'eau et le recouvrement de créance avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2022-07-249 SUJET : ADOPTION DU BILAN 2021 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2020-2022

Considérant la mise à jour du bilan 2021;

Considérant que l'Office des personnes handicapées du Québec exige que le bilan soit adopté par le conseil de ville, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le bilan 2021 du plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2022.

2022-07-250 SUJET : RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DE DÉCHETS – ANNÉE 2023

Considérant que par l'adoption de la résolution 2018-12-397 le conseil a octroyé un contrat aux services Matrec Inc. pour les services de collecte, de transport et de disposition des déchets domestiques pour les années 2019, 2020, 2021 avec 2 options de renouvellement d'une année chacune pour les années 2022 et 2023;

Considérant que conformément aux documents d'appel d'offres no 401-110-18-17 produits par la Ville de Vaudreuil-Dorion, le contrat aurait dû être adjudgé pour une période d'une année, soit l'année 2019, avec possibilité de 4 années optionnelles renouvelables une année à la fois;

Considérant que conformément à la clause 15.02 dudit appel d'offres, les Villes parties au regroupement, doivent aviser par écrit au moins 60 jours avant le début de l'année le soumissionnaire retenu du fait qu'elles désirent se prévaloir ou non de leur option de renouvellement;

Considérant que chacune des Villes parties au regroupement est responsable de l'attribution du contrat pour son territoire, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de Services Matrec Inc., le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres.

Que la directrice du Service des travaux publics et infrastructures soit autorisée à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de collecte, transport et disposition des déchets/déchets volumineux et qu'elle soit également autorisée à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02.420.00.491, 02.420.00.496, 02.420.00.498

Que la présente résolution soit transmise à chacune des Villes parties au regroupement.

2022-07-251 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA « RÉSERVE INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DES RÉSEAUX » - AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT B-CITI

Considérant que les services d'alertes citoyennes (Info-P) de l'agence de stratégie web Locomotive seront résiliés en décembre 2022;

Considérant la présentation au conseil municipal, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, suivant recherche de prix et analyse, le contrat à intervenir entre « *SOLUTIONS B-CITI INC.* » et la Ville de Pincourt à l'égard d'une plateforme de service numérique.

D'autoriser la configuration et l'installation de cette même plateforme auprès de « *SOLUTIONS B-CITI INC.* », pour la somme de 3 449,25 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par la « Réserve informatique et amélioration des réseaux » soit imputée au poste budgétaire 02.136.00.417.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Personne ne s'est manifesté à la période de questions.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à seance@villepincourt.qc.ca

2022-07-252 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUILLET 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 9 août 2022**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général, et Me Charlotte Gagné, greffière

- 2022-08-253 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2022 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'août 2022 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.
- 2022-08-254 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRE DU 8 ET 28 JUILLET 2022 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2022 ET APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances extraordinaire du 8 et 28 juillet 2022 et de la séance ordinaire du 12 juillet 2022, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver lesdits procès-verbaux.
- 2022-08-255 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juillet 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2022-08)
- 2022-08-256 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE JUILLET 2022

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juillet 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2022-08-257 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juillet 2022 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2022-08-258 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN TOUT OU EN PARTIE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées au 14 juillet 2022 en tout ou en partie.

2022-08-259 SUJET : DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES AUDITEURS DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET DÉPÔT DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET DU RAPPORT DES AUDITEURS SUR LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX COÛTS AFFÉRENTS AUX OUVRAGES COMMUNS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport financier et du rapport des auditeurs de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2021.

De reconnaître le dépôt des informations financières et du rapport des auditeurs sur les renseignements relatifs aux ouvrages communs d'assainissement des eaux usées pour l'exercice financier 2021, tel que préparé par la firme BCGO Société de comptables professionnels agréés.

2022-08-260 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFRASTRUCTURES » - OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION À L'INTERSECTION DE LA RUE CARDINAL-LÉGER ET DE L'AVENUE JOSEPH-LAFLÈCHE

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat, suivant recherche de prix, pour des services professionnels en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection à l'intersection de la rue Cardinal-Léger et de l'avenue Joseph-Lafleche, auprès de « *Shellex Groupe-Conseil Inc.* » pour la somme de 35 124,86 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Infrastructures » soit imputée au poste comptable 02.401.00.411.

2022-08-261 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 919 - OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN CAMION ÉCHELLE

Considérant le processus d'appel d'offres 2022-011 qui s'est terminé le 28 juillet 2022 ;

Considérant l'évaluation qualitative des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres précédemment mentionné ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

Firmes ayant soumissionnées	Soumission conforme	Coût (plus taxes)	Pointage final	Rang
Techno Feu inc.	Oui	2 193 773,58 \$	88	1

Considérant que le seul soumissionnaire est conforme, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à octroyer un contrat auprès de « *Techno Feu inc.* », pour l'achat d'un camion échelle pour la somme de 1 908 043,99 \$ brut, pour une somme totale de 2 193 773,58 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le Règlement d'emprunt numéro 919 soit imputée au poste comptable 22.220.40.919.

De faire parvenir la copie de la présente résolution à la Ville de NDIP.

2022-08-262 SUJET : ADOPTION DES RÈGLEMENTS 868-05 (NUISANCES), 838-06 (DÉLÉGATION) ET 921 (PRÉEMPTION)

Considérant l'avis de motion et le dépôt du Règlement numéro 868-05 lors de la séance ordinaire du 12 juillet 2022, sous le numéro 2022-07-237 ;

Considérant les avis de motion et les dépôts de projets des règlements numéros 838-05 et 921 lors de la séance extraordinaire du 28 juillet 2022, sous les numéros 2022-07-244 et 2022-07-245, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter les règlements suivants :

VILLE DE PINCOURT

- **Règlement numéro 868-05** - Modifiant le Règlement numéro 868 relatif aux nuisances, à l'entretien et à la salubrité des immeubles, tel qu'amendé
- **Règlement numéro 838-06** refondant le règlement 838 et ses amendements et s'intitulant dorénavant Règlement 838 - Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, tel qu'amendé
- **Règlement numéro 921** déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent ainsi être acquis aux fins de construction ou d'aménagement d'infrastructures

2022-08-263 SUJET : VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 9 DÉCEMBRE 2022 ET NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE PINCOURT POUR ACQUÉRIR, SI NÉCESSAIRE, DES IMMEUBLES LORS DE LADITE VENTE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À la suite du dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, d'ordonner au greffier de vendre à l'enchère publique selon la *Loi sur les cités et villes* et la Politique de recouvrement 2017 concernant le recouvrement des sommes dues à la Ville, les immeubles qui ont des arrérages de taxes foncières et de droits sur les mutations pour l'année 2020 et 2021 ou antérieurs à lesdites années.

Seront soustraites de ladite vente pour non-paiement de taxes les créances en souffrance d'arrérages de taxes de 2020-2021 et de droits sur les mutations immobilières de 2020-2021 ayant un solde de 200 \$ et moins.

Cette vente aura lieu dans la salle de délibérations du conseil, à l'Omni-Centre, 375, boulevard Cardinal-Léger, Pincourt, **le 9 décembre 2022, à 11 heures.**

De nommer madame Nathalie Boisvert, directrice du Service administratif et financier et trésorière, ou, en son absence, madame Johanne Bertrand, assistante-trésorière, pour enchérir et acquérir les immeubles, si nécessaire, lors de la vente aux enchères pour non-paiement de taxes prévue pour le 9 décembre 2022, à 11 heures, le tout en accord avec l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 10 et s'est terminée à 19 h 18.

2022-08-264 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 19, de lever la Séance ordinaire du 9 août 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le vendredi 19 août 2022**, à 12 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 19 août 2022
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 août 2022
3. Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022 et approbation dudit procès-verbal
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 917 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire du 19 août 2022

CERTIFICAT

Je soussignée, ME CHARLOTTE GAGNÉ, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME CHARLOTTE GAGNÉ, GREFFIÈRE

2022-08-265	SUJET :	<u>OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AOÛT 2022</u> PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ À 12 h 30, d'ouvrir la séance extraordinaire du 19 août 2022.
2022-08-266	SUJET :	<u>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AOÛT 2022</u> PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 août 2022.

2022-08-267 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2022 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver ledit procès-verbal.

2022-08-268 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 917 RELATIF AU PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT OU PARTIE D'UNE DÉPENSE LIÉE À L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Madame la conseillère Denise Bergeron dépose le projet de règlement numéro 917 intitulé *Règlement numéro 917 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipement municipaux* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de financer tout ou en partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par la demande de permis.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question de l'auditoire.

2022-08-269 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AOÛT 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 12 h 33, de lever la séance extraordinaire du 19 août 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 13 septembre 2022**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière

- 2022-09-270 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2022 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de septembre 2022 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- La période de parole au public a débuté à 19 h 01 et s'est terminée à 19 h 01.
- 2022-09-271 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AOÛT 2022 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2022, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver ledit procès-verbal.
- 2022-09-272 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'août 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2022-09)
- 2022-09-273 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AOÛT 2022

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'août 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2022-09-274 SUJET : RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE DÉCÈS OU MUTILATION ACCIDENTELLE (DMA) AVEC SSQ GROUPE FINANCIER POUR LES POMPIERS, PREMIERS RÉPONDANTS ET BRIGADIERS SCOLAIRES (1LW55) ET POUR LES EMPLOYÉS PERMANENTS (1LW65)

Considérant que la police d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires (1LW55) avec SSQ Groupe financier viendra à terme le 30 septembre 2022 ;

Considérant que la police d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les employés permanents (1LW65) avec SSQ Groupe financier viendra à terme le 30 septembre 2022, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires avec SSQ Groupe financier (1LW55) pour une année, soit du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023.

D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les employés permanents avec SSQ Groupe financier (1LW65) pour une année, soit du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023.

2022-09-275 SUJET : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC - CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN « SKATE PLAZA ET PUMP TRACK » ET D'UN TERRAIN DE BASKETBALL AU PARC OLYMPIQUE

Considérant l'absence d'infrastructures sportives pour une partie de la population de la ville de Pincourt ;

Considérant la volonté du conseil municipal d'offrir, à la jeunesse pincourtoise, des équipements de qualité afin que ces derniers puissent pratiquer leur sport dans un environnement sécuritaire et de qualité ;

Considérant que le conseil municipal et la Ville de Pincourt croient aux saines habitudes de vie, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette, ou toutes personnes qu'il délègue, à aller en appel d'offres public pour la conception et la construction d'un « Skate Plaza et d'un pump track ».

D'incorporer des clauses à l'appel d'offres du Skate Plaza et d'un pump track afin de conserver les arbres matures dans les projets de conception.

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à aller en appel d'offres public pour la construction d'un terrain de basketball à même le « Skate park » existant.

2022-09-276 SUJET : APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR L'APPEL D'OFFRES 2022-012 – CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN SKATEPARK ET D'UNE PUMPTRACK SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération suivants :

Critère 1	Expérience et capacité de l'entreprise	25 points
Critère 2	Expérience et expertise du chargé de projet	20 points
Critère 3	Expérience et expertise de l'équipe de travail et de relève	20 points
Critère 4	Compréhension du mandat et méthodologie	25 points
Critère 5	Qualité de l'offre de service	10 points

2022-09-277 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « RÉSERVE INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DE RÉSEAUX » – ACHAT D'UN SERVEUR DANS LE CADRE D'UNE CONSERVATION DE DONNÉES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un serveur pour la conservation de données auprès de la firme « *Logiciel, Organisation & Bureautique Inc.* », suivant recherche de prix, pour la somme de 5 168,13 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Réserve informatique et amélioration des réseaux » soit imputée au poste 22.100.40.795.

2022-09-278 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE SERVICE – CONSEILLER EN COMMUNICATION

Considérant le processus de recherche de candidature pour le poste de conseiller en communication ;

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

Considérant la recommandation de la Commission d'administration et de finances du 6 septembre 2022, il est

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau et le directeur général,
Me Etienne Bergevin Byette à signer pour et au nom de la Ville, le
contrat de service avec monsieur Yannick Serrano.

D'autoriser ces derniers, à l'échéance du contrat de service, à signer
un contrat d'emploi avec monsieur Serrano.

2022-09-279 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de
l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de
compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses
payées du mois d'août 2022 conformément à l'article 6 paragraphe c)
du Règlement numéro 838.

2022-09-280 SUJET : RENFOUEMENT DE RÉSERVES FINANCIÈRES

Considérant les recommandations formulées par la direction générale ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de renflouer les réserves afin de
pourvoir aux investissements futurs ;

Considérant les surplus de l'ordre de 4 501 698 \$, plus la somme de
1 185 174 \$ à titre de surplus non réservé en date du 1^{er} août 2022,
pour une somme totale de 5 686 872 \$;

Considérant qu'au terme de cet exercice, la Ville de Pincourt aura un
surplus accumulé et réservé de 4 386 060 \$, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder au renflouement des réserves financières suivantes :

Réserve pour projets spéciaux	200 000 \$
Réserve pour projets d'investissement en parcs et terrains de jeux	600 000 \$
Réserve environnement et plantation	100 000 \$
Réserve pour entretien des immeubles et mobilier urbain	200 000 \$
Réserve pour projets de réfection d'infrastructures	1 000 000 \$
Réserve élections municipales (loi)	25 000 \$
Réserve pour remboursement de la dette	500 000 \$
	<hr/>
	2 625 000 \$

2022-09-281 SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS ET INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À
LA VOIRIE LOCALE 2021-2024 – VOLET REDRESSEMENT ET
ACCÉLÉRATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
(MTQ) POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION À L'INTERSECTION
DU BOUL. CARDINAL-LÉGER ET L'AVENUE JOSEPH-LAFLÈCHE

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville de Pincourt a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Accélération sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

Considérant que la Ville de Pincourt choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt autorise la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à présenter une demande d'aide financière au MTQ en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération* pour des travaux de réfection à l'intersection du boul. Cardinal-Léger et de l'avenue Joseph-Lafèche.

Que la Ville de Pincourt désigne la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au programme mentionné ci-dessus.

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Pincourt à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur, à payer sa part des coûts du projet.

Que la Ville de Pincourt reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée.

2022-09-282 SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) DANS LE CADRE DE LA PISTE CYCLABLE SUR LE BOUL. CARDINAL-LÉGER

Considérant que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville de Pincourt a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter ;

Considérant que la Ville de Pincourt doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

Considérant que le projet mentionné précédemment, déposé dans le cadre de ce programme, est estimé à 1 103 256,16 \$ toutes taxes incluses ;

Considérant que la Ville de Pincourt doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt autorise la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme (TAPU), confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Que la Ville de Pincourt désigne la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

2022-09-283 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS RÉSERVE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS – OCTROI DE CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT DE DEUX (2) TERRAINS DE PICKELBALL AU PARC OLYMPIQUE – APPEL D'OFFRES 2022-008

Considérant le processus d'appel d'offres 2022-008 qui s'est terminé le 30 juin 2022 ;

Considérant que la Ville n'a reçu qu'un soumissionnaire et que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Les Pavages D'Amour Inc.* » est conforme aux exigences :

Firme ayant soumissionnée	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Les Pavages D'Amour Inc.	Oui	318 213,15 \$

Considérant l'aide financière de 100 000 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour l'aménagement de deux (2) terrains de pickelball au Parc Olympique, auprès de « *Les Pavages D'Amour Inc.* » pour la somme de 318 213,15 \$, toutes taxes incluses.

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense financée par le fonds réserve parcs, terrains de jeux et stationnements soit imputée au poste 22.700.10.034.

2022-09-284 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI D'UN MANDAT POUR DES TESTS DE QUALITÉ DE MATÉRIAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE LA PISTE CYCLABLE SUR LE BOUL. CARDINAL-LÉGER

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi de mandat pour des tests de qualité de matériaux, auprès de « *Laboratoire GS Inc.* » pour la somme de 5 219,87 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 22.300.10.042.

2022-09-285 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI DE MANDAT POUR LA DISPOSITION DE TERRE CONTAMINÉE

Considérant que la Ville doit disposer de la terre contaminée accumulée lors de la phase 4 des travaux de réfection du chemin Duhamel, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi de mandat pour la disposition de la terre contaminée résultant de la phase 4 des travaux de réfection du chemin Duhamel, auprès de divers fournisseurs, pour une somme maximale de 100 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 22.300.10.867.

2022-09-286 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI DE MANDAT POUR LA RÉHABILITATION DE REGARDS D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE WILLOWTREE ET LA RÉHABILITATION DES CHAMBRES DE VANNES SUR LE BOUL. CARDINAL-LÉGER

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi de mandat pour la réhabilitation de regards et d'égout sanitaire, auprès de « *Dassyloi* », pour une somme de 20 695,50 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 02.415.00.526.

D'autoriser l'octroi de mandat pour la réhabilitation des chambres de vannes, auprès de « *Dassyloi* », pour une somme de 13 797 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 02.413.00.521.

VILLE DE PINCOURT

- 2022-09-287 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-07-219 – DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ ET LE FONDS D'ADMINISTRATION – AUTORISATION D'OCTROI DE MANDAT POUR L'ÉVALUATION DE LA STRUCTURE D'UN BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 5 381 050
-
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'amender la résolution numéro 2022-07-219 – Dépense financée par le surplus non réservé et le fonds d'administration – Autorisation d'octroi de mandat pour l'évaluation de la structure d'un bâtiment situé sur le lot 5 381 050 afin de :
- retirer les mots « et le fonds d'administration » du titre de la résolution ;
 - changer la somme maximale de 160 965 \$ pour la somme maximale de 178 786,13 \$;
 - retirer les mots du dernier paragraphe « et la somme maximale restante de 17 821,13 \$ ».
- 2022-09-288 SUJET : DÉPENSES FINANÇÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – FOURNITURE ET INSTALLATION DE MATS POUR L'ENTRÉE DE VILLE
-
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'octroi de mandat pour la fourniture de mâts pour l'entrée de ville, auprès de « *Technima VL Inc.* », pour une somme de 14 126,98 \$, toutes taxes incluses.
- D'autoriser l'octroi de mandat pour l'installation de mâts pour une somme de 1 873, 02 \$, toutes taxes incluses.
- Que ces dépenses financées par le surplus non réservé soient imputées au poste 22.100.10.584.
- 2022-09-289 SUJET : DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – AMÉNAGEMENT DE BORDURE À L'ENTRÉE DU COUCHE-TARD CÔTÉ 5^E AVENUE
-
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'octroi de mandat pour l'aménagement de bordure à l'entrée du Couche-Tard côté 5^e Avenue, auprès de « *Les Pavages la Cité B.M. Inc.* », pour une somme de 15 734,33 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 22.300.10.653.
- 2022-09-290 SUJET : DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – AMÉNAGEMENT DE BORDURES ET DE TROTTOIRS POUR LE TERRAIN DE PÉTANQUE AU PARC TAILLON
-
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino

VILLE DE PINCOURT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi de mandat pour l'aménagement de bordures et trottoirs pour le terrain de pétanque au parc Taillon, auprès de « *Les Pavages la Cité B.M. Inc.* », pour une somme de 52 440,10 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser une dépense de 8 000 \$, toutes taxes incluses, pour compléter l'installation.

Que ces dépenses financées par le surplus non réservé soient imputées au poste 22.300.10.655.

2022-09-291 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES » – FORAGE POUR DIVERS PROJETS D'INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi de mandat pour le forage de divers projets, auprès de « *Laboratoire GS Inc.* », pour une somme de 44 035,43 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 02.401.00.418.

2022-09-292 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-03-093 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – OCTROI D'UN MANDAT POUR L'INSPECTION PRINTANIÈRE DES BORNES INCENDIES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2022-03-393 – Dépense financée par le fonds d'administration – Octroi d'un mandat pour l'inspection printanière des bornes incendies afin de changer la somme de « 16 153,99 \$ » pour la somme « 16 495,46 \$ ».

2022-09-293 SUJET : AUTORISATION AU DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS CADRE DU VOLET « ACQUISITION D'UNE TECHNOLOGIE » - PROGRAMME ÉCOCAMIONNAGE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

Considérant que la Ville désire contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le transport routier,

Considérant que la Ville a autorisé l'achat d'une camionnette électrique lors de la séance extraordinaire tenue le 28 février 2022, sous le numéro de résolution 2022-07-247, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt autorise le directeur adjoint du Service des travaux publics et infrastructures, monsieur Miguel Faille, à présenter

VILLE DE PINCOURT

une demande d'aide financière dans le cadre du volet « Acquisition d'une technologie » - Programme Écocamionnage du ministère des Transports du Québec.

Que la Ville de Pincourt désigne le directeur adjoint du Service des travaux publics et infrastructures, monsieur Miguel Faille, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

2022-09-294	SUJET :	<u>APPROBATION DU PROJET ING-349603 DE VIDÉOTRON LTÉE</u> PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'entériner l'approbation du projet ING-349603 de Vidéotron ltée concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.
2022-09-295	SUJET :	<u>TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – AOÛT 2022</u> PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit : <u>Commission de sécurité publique</u> <ul style="list-style-type: none">• 22 août 2022
2022-09-296	SUJET :	<u>AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 781-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 781</u> Madame la conseillère Denise Bergeron dépose le projet de règlement numéro 781-05 intitulé <i>Règlement modifiant le règlement de construction numéro 781, tel qu'amendé</i> et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de modifier la version applicable du Code de construction du Québec et de modifier la version applicable du Code national de prévention des incendies du Canada.
2022-09-297	SUJET :	<u>AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 509-14 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 509, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT</u> Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un projet de règlement numéro 509-14 intitulé <i>Règlement numéro 509-14 modifiant le Règlement numéro 509, tel qu'amendé, concernant l'augmentation du fonds de roulement</i> sera déposé à une séance subséquente.
2022-09-298	SUJET :	<u>ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 845-03 CRÉANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME « ACCÈSLOGIS »</u> Considérant l'avis de motion donné lors de la séance extraordinaire du 28 juillet 2022, et le dépôt du projet par la même occasion, sous le numéro 2022-07-246, il est

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 845-03 créant un programme d'aide financière complémentaire au programme « AccèsLogis ».

2022-09-299 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 917 RELATIF AU PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT OU PARTIE D'UNE DÉPENSE LIÉE À L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENT MUNICIPAUX

Considérant l'avis de motion donné lors de la séance extraordinaire du 19 août 2022, et le dépôt du projet par la même occasion, sous le numéro 2022-08-268, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 917 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.

2022-09-300 SUJET : AUTORISATION DE CRÉATION D'UN COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Considérant que la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* a été sanctionnée le 21 septembre 2021 ;

Considérant que cette loi modernise l'encadrement applicable à la protection des renseignements personnels prévu dans diverses lois, dont la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ;

Considérant que ce comité sera chargé de soutenir la Ville de Pincourt dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ;

Considérant que les organismes publics ont jusqu'au 22 septembre 2022 pour mettre sur pied un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels qui aura pour rôle :

- de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations ;
- de définir et approuver les orientations en matière de protection des renseignements personnels ;
- d'approuver les règles de gouvernance ;
- de rendre un avis et suggérer des mesures de protection sur tout projet d'acquisition, de développement et de refonte de système d'information, incluant la vidéosurveillance et l'instauration d'une nouvelle technologie ;
- de planifier et assurer la réalisation des activités de formation ;
- de promouvoir les orientations, les directives et les décisions formulées par la Commission d'accès à l'information

VILLE DE PINCOURT

- d'évaluer annuellement le niveau de protection des renseignements personnels.

Considérant que le comité doit être composé du responsable de l'accès, du responsable des renseignements personnels, du responsable de la sécurité de l'information, du responsable de la gestion documentaire et de toute autre personne dont l'expertise est requise, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De créer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;

Que le comité soit composé des membres suivants de la Ville de Pincourt : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général, Me Charlotte Gagné, greffière et directrice des Services juridiques, du greffe et des communications ainsi que monsieur Luc Jollet, chef de division : technologie de l'information.

2022-09-301

SUJET :

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-11-378 –
DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU
CONSEIL EN 2022

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Pincourt doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires en fixant l'endroit, le jour et l'heure du début de chaque séance ;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Pincourt a l'obligation de tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois ;

Considérant que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt tenue le 16 novembre 2021, les membres du conseil présents à ladite séance ont adopté à l'unanimité des voix des conseillers une résolution établissant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Pincourt au cours de l'année civile 2022 ;

Considérant qu'il convient de modifier la date de la séance ordinaire du mois d'octobre, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2022-11-378 – Dépôt du calendrier des séances ordinaires du conseil en 2022 afin de changer la date « 18 octobre 2022 » pour la date « 11 octobre 2022 ».

Qu'un avis public de la modification soit publié conformément à la Loi.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 26 et s'est terminée à 19 h 57.

VILLE DE PINCOURT

2022-09-302 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 58, de lever la Séance ordinaire du 13 septembre 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mercredi 21 septembre 2022**, à 8 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 21 septembre 2022
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 septembre 2022
3. Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 septembre 2022
4. Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement – Autorisation en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Projet de construction d'une garderie sur le boul. Olympique
5. Résolution visant la libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Laurentides-Outatouais pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 1^{er} novembre 2016
6. Dépense financée par le surplus réservé « projets de réfection d'infrastructures » – Octroi de mandat pour l'analyse des capacités de la station de pompage SP-01
7. Dépense financée par le surplus réservé « projets de réfection d'infrastructures » – Octroi de mandat pour le relevé topographique du boulevard Cardinal-Léger entre la rue du Boisé du Parc et la 22^e avenue
8. Autorisation de barrage routier – Association des pompiers volontaires de la Ville DE Pincourt
9. Amendement à la résolution numéro 2019-09-279 – Nomination des personnes responsables désignées au mandat programme d'entretien préventif (PEP)
10. Dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement – Achat d'une camionnette de marque Ford et ses accessoires
11. Période de questions
12. Levée de la séance extraordinaire du 19 août 2022

VILLE DE PINCOURT

CERTIFICAT

Je soussignée, ME CHARLOTTE GAGNÉ, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME CHARLOTTE GAGNÉ, GREFFIÈRE

1. SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 8 h 00, d'ouvrir la séance extraordinaire du 21 septembre 2022.
2. SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 septembre 2022.
3. DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2022 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
D'approuver ledit procès-verbal.
4. SUJET : DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE GARDERIE SUR LE BOUL. OLYMPIQUE

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme le 2 mai 2022 relativement à cette demande de construction d'une garderie sur le boulevard Olympique ;

Considérant l'adoption du premier projet de résolution en séance ordinaire du 10 mai 2022 sous le numéro 2022-05-180 ;

Considérant la tenue de l'assemblée publique de consultation le 14 juin 2022 ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'adoption du second projet de résolution en séance ordinaire du 14 juin 2022 sous le numéro 2022-06-214 ;

Considérant qu'à la suite d'un avis publié le 20 juin 2022, les personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande pour que la présente résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter, avaient la possibilité de le faire par écrit jusqu'au 28 juin 2022 ;

Considérant que la greffière a reçu des demandes valides pour la zone concernée H4-08 ;

Considérant qu'aucune demande valide n'a été reçue des zones contigües H4-04, H4-06, H4-07, H4-13, et P4-05 ;

Considérant l'adoption de la résolution en séance ordinaire du 12 juillet 2022 sous le numéro 2022-07-240 ;

Considérant qu'un registre a été tenu le 18 août 2022 pour la résolution 2022-07-240 ;

Considérant que le nombre de personnes habiles à voter sur la résolution 2022-07-240 était de 244 ;

Considérant que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 35 ;

Considérant que le nombre de demandes valides reçues était de 86 ;

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Pincourt désire aller de l'avant avec la tenue d'un scrutin référendaire, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'un scrutin référendaire ait lieu le dimanche 6 novembre 2022 afin d'y soumettre le projet de construction d'une garderie sur le boul. Olympique (PPCMOI).

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC Vaudreuil-Soulanges.

5. SUJET : RÉSOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN REponsabilité CIVILE PRIMAIRE DU REGROUPEMENT LAURENTIDES-OUTATOUAIS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2015 AU 1^{ER} NOVEMBRE 2016

Considérant que la Ville de Pincourt est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL000154-08 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} novembre 2015 au 1^{er} novembre 2016.

Considérant que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire.

Considérant qu'un fonds de garantie d'une valeur de 200 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile

VILLE DE PINCOURT

primaire et que la Ville de Pincourt y a investi une quote-part de 25 132 \$ représentant 12,57 % de la valeur totale du fonds.

Considérant que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

Considérant que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

Considérant que la Ville de Pincourt confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 1^{er} novembre 2016 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

Considérant que la Ville de Pincourt demande que le reliquat de 117 919.82 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

Considérant qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire.

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 1^{er} novembre 2016.

Considérant que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 1^{er} novembre 2016.

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer

VILLE DE PINCOURT

APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Laurentides-Outaouais dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

6. SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES » – OCTROI DE MANDAT POUR L'ANALYSE DES CAPACITÉS DE LA STATION DE POMPAGE SP-01

Considérant que la Ville de Pincourt doit procéder à l'analyse des capacités de la station de pompage SP-01, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi de mandat pour l'analyse des capacités de la station de pompage SP-01, auprès de « *Les Services exp inc.* », pour une somme de 20 120,63 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par la réserve « Projets de réfection d'infrastructures » soit imputée au poste 02.401.00.411.

7. SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES » – OCTROI DE MANDAT POUR LE RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DU BOULEVARD CARDINAL-LÉGER ENTRE LA RUE DU BOISÉ DU PARC ET LA 22^E AVENUE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi de mandat pour le relevé topographique du boulevard Cardinal-Léger entre la rue Boisé du Parc, auprès de « *Shellex Groupe-conseil inc.* », pour une somme de 7 645,84\$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par la réserve « Projets de réfection d'infrastructures » soit imputée au poste 02.401.00.411.

8. SUJET : AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER – ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville de Pincourt autorise seulement deux (2) barrages routiers par année, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'Association des pompiers volontaires de la Ville de Pincourt, à tenir un barrage routier au profit de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges, le samedi 19 novembre 2022, à l'intersection du boulevard Cardinal-Léger et du boulevard du Traversier à Pincourt.

De transmettre copie de la présente au service de police de la Sûreté du Québec.

VILLE DE PINCOURT

9. SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2019-09-279 –
NOMINATION DES PERSONNES RESPONSABLES DÉSIGNÉES
AU MANDAT PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF (PEP)
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'amender la résolution numéro 2019-09-279 – Nomination des personnes responsables désignées au mandat programme d'entretien préventif (PEP) afin de remplacer le nom de monsieur Michel Watier, préposé aux équipements et aux inventaires, par les noms de messieurs Gordon Stanhope, responsable des équipements, et Patrick Downs, chef aux opérations.
10. SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE
ROULEMENT – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE HYBRIDE DE
MARQUE FORD ET SES ACCESSOIRES
- Considérant l'approbation de la Commission de la sécurité publique du 22 août 2022, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'achat, suivant recherche de prix, d'une camionnette hybride de marque Ford ainsi que de ses accessoires, pour le Service de la sécurité publique, auprès de divers fournisseurs, pour la somme maximale de 91 980 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.220.40.045.
- Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux maximaux de 18 396 \$ à compter de l'exercice financier 2023.
11. PÉRIODE DE QUESTIONS :
- La période de questions a débuté à 8 h 07 et s'est terminée à 8 h 23.
12. SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE
2022
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 8 h 23, de lever la séance extraordinaire du 21 septembre 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 11 octobre 2022**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière

- 2022-10-314 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2022 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'octobre 2022 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- La période de parole au public a débuté à 19 h 00 et s'est terminée à 19 h 04.
- 2022-10-315 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2022 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2022, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver ledit procès-verbal.
- 2022-10-316 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de septembre 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2022-10)

VILLE DE PINCOURT

2022-10-317 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
SEPTEMBRE 2022

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de septembre 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2022-10-318 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « RÉSERVE
INFORMATION ET AMÉLIORATION DE RÉSEAUX – DÉPENSE
POUR BONIFICATION DU SITE WEB

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la dépense pour la bonification des modalités du site web de la Ville auprès de la firme « *Locomotive Inc.* », pour la somme de 10 865,13 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Réserve informatique et amélioration des réseaux » soit imputée au poste 22.100.40.795.

2022-10-319 SUJET : APPUI – MÉMOIRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES –
PROJET DE POLITIQUE MÉTROPOLITAINE D'HABITATION DE LA
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL 2022

Considérant le projet de Politique métropolitaine d'habitation déposé par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en juin 2022 ;

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges considère que, dans sa forme actuelle, ce projet de politique risque de ne pas répondre aux attentes des quelques 171 600 ménages du Grand Montréal qui éprouvent déjà des besoins impérieux de logement et qui vivent en précarité financière ;

Considérant que le projet de politique devrait mettre de l'avant des pistes d'action à la hauteur de la gravité de la situation, laisser aux municipalités et aux MRC la marge de manœuvre nécessaire au développement de projets en cohérence avec les compétences des municipalités et des MRC, et se concentrer davantage sur les enjeux directement en lien avec ce besoin essentiel, soit celui de se loger ;

Considérant que la CMM doit resserrer le nombre d'objectifs et pistes d'action à ceux qui ont réellement trait au logement au lieu de s'égarer dans toutes les autres planifications de la CMM ;

Considérant que la somme investie annuellement par les 82 municipalités de la CMM en logement social auprès de cette dernière est considérable et commande une politique et des résultats à la hauteur de cet investissement ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant la résolution numéro 22-08-31-26 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges prévoyant le dépôt d'un mémoire dans le cadre du projet de politique d'habitation de la CMM 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil de la Ville de Pincourt appuie le mémoire présenté par la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre du projet de politique métropolitaine d'habitation de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) 2022 ;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2022-10-320 SUJET : APPUI AUX DEMANDES DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRICOLES DU QUÉBEC AFIN DE FAVORISER LES DIFFÉRENTS USAGES EN FORÊT PUBLIQUE

Considérant que l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises ;

Considérant que le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production ;

Considérant que les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021 ;

Considérant que les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays ;

Considérant que la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022 ;

Considérant que cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada ;

Considérant que le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises ;

Considérant que les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année ;

Considérant que pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs ;

Considérant que l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant que le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec ;

Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique ;

Considérant que le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022 ;

Considérant que le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique ;

Considérant que les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec ;

Considérant qu'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec ;

D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

2022-10-321 SUJET : CONGÉDIEMENT – DOSSIER DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 4050

Considérant les recommandations de la direction générale, il est ;

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner les recommandations de procéder au congédiement de l'employé numéro 4050.

De mettre fin au lien d'emploi entre la Ville de Pincourt et l'employé numéro 4050.

2022-10-322 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de septembre 2022 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2022-10-323 SUJET : DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport financier intermédiaire pour l'exercice financier 2022.

2022-10-324 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN TRACTEUR DE MARQUE KUBOTA POUR LA ZAMBONI

Considérant la recommandation des membres de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire du 26 septembre 2022, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un tracteur de marque Kubota pour la Zamboni, suivant recherches de prix, auprès de la firme « *ENTREPRISES SUD-OUEST* » pour la somme de 45 760,05 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.300.40.091.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 9 152,01 \$, à compter de l'exercice financier 2023.

2022-10-325 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES » - OCTROI DE MANDAT POUR LE PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉS POUR LA RUE LEDUC ET LA 7E AVENUE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un mandat pour le renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égouts et des chaussés pour la rue Leduc et la 7^e Avenue, auprès de la firme « *AQUA DATA INC.* », pour une somme de 3 443,50 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projets de réfection d'infrastructures », soit imputée au poste 02.401.00.418.

VILLE DE PINCOURT

- 2022-10-326 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT ET INSTALLATION D'UN CONTENEUR PERMANENT AU PARC OLYMPIQUE
-
- Considérant la recommandation des membres de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire du 26 septembre 2022, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'achat et l'installation d'un conteneur permanent au Parc Olympique, auprès de la firme « *CONTENEURS EXPERTS INC.* », pour une somme de 38 482,48 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.700.20.033.
- Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 7 696,49 \$, à compter de l'exercice financier 2023.
- 2022-10-327 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – OCTROI D'UN MANDAT POUR LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DU LABORATOIRE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
-
- Considérant la demande effectuée par la Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ;
- Considérant la recommandation des membres de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire du 26 septembre 2022, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'octroi d'un mandat pour le nettoyage et la désinfection du laboratoire du Service des travaux publics, auprès de la firme « *SOLUTIONS S-E-R NETTOYAGE* », pour une somme de 9 778,88 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste 02.326.00.531.
- 2022-10-328 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 856 – OCTROI D'UN MANDAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE CÈDRES À LA CASERNE-ATELIERS
-
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner la dépense pour la fourniture et l'installation de cèdres à la Caserne-Ateliers, auprès de la firme « *LES GARS DES CÈDRES INC.* », pour une somme de 20 560,98 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste 22.300.20.035.

VILLE DE PINCOURT

2022-10-329 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION ET D'INFRASTRUCTURES – OCTROI D'UN MANDAT POUR LE SURFAÇAGE DES 3^E ET 4^E AVENUES

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un mandat pour le surfacage des 3^e et 4^e Avenues, auprès de la firme « LES PAVAGES LA CITÉ B.M. INC. », pour une somme de 42 126,84 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé « Projets de réfection et d'infrastructures », soit imputée au poste 02.320.00.625.

2022-10-330 SUJET : OCTROI DE CONTRAT POUR DES SERVICES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DE RÉSIDUS ORGANIQUES ET SERVICES COMPLÉMENTAIRES POUR LES MUNICIPALITÉS DE L'ÎLE PERROT – APPEL D'OFFRES GT2022-21

Considérant que le contrat pour la collecte et le transport des résidus organiques, conclu dans la cadre d'un regroupement chapeauté par la Ville de Vaudreuil-Dorion, prend fin le 31 décembre 2022 ;

Considérant que les quatre municipalités sur l'île Perrot (L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil) ont manifesté leur intérêt à former un regroupement pour conclure un nouveau contrat pour l'année 2023 ;

Considérant l'ouverture publique des soumissions le 9 septembre 2022 et l'analyse de leur conformité aux documents d'appel d'offres ;

Considérant que chacune des municipalités participantes est responsable de l'attribution du contrat et de la gestion des opérations pour son territoire, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence « *SERVICES RICOVA INC.* » pour des services de ramassage et de transport des résidus organiques et services complémentaires pour l'année 2023 pour une somme de trois cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent six et quarante-deux (394 406,42 \$), toutes taxes incluses, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres numéro GT2022-21 ;

Que le contrat soit adjugé pour un (1) an, soit à compter de 2023 ;

Que la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire ;

Que la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, soit autorisée à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de ramassage et de transport des résidus organiques et services complémentaires et qu'elle soit également autorisée à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

VILLE DE PINCOURT

2022-10-331 SUJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE « L'APPEL DE PROJETS EN CULTURE POUR LA SANTÉ MENTALE DES JEUNES DE 12 À 18 ANS »

Considérant les exigences du programme d'aide financière du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ OU RETIRÉ À LA MAJORITÉ

D'autoriser le dépôt de la demande dans le cadre du programme « *Appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans* » du Ministère de la Culture et des Communications.

De désigner madame Sabrina Martel, agente de développement social des Loisirs et Services communautaires, comme mandataire aux fins de ce projet.

2022-10-332 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – SEPTEMBRE 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission d'administration et de finances

- 6 septembre 2022

Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire

- 26 septembre 2022

2022-10-333 SUJET : ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 781-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 781, TEL QU'AMENDÉ

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné conformément à la Loi à la séance ordinaire du 13 septembre 2022, sous le numéro 2022-09-296 et que le premier projet de règlement a été adopté à cette même séance sous le même numéro de résolution ;

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de Règlement numéro 781-05 modifiant le règlement de construction numéro 781, tel qu'amendé de façon à :

- Modifier la version applicable du Code de construction du Québec, chapitre 1 – Bâtiment, et Code national du bâtiment – Canada 2010 (modifié) ;

VILLE DE PINCOURT

- Modifier la version applicable du Code national de prévention des incendies du Canada.

2022-10-334 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 509-14 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 509, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Considérant l'avis de motion déposé en séance ordinaire du 13 septembre 2022, sous le numéro de résolution 2022-09-297 ;

Considérant le dépôt du projet de Règlement numéro 509-14 lors de cette même séance sous le même numéro de résolution, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 509-14 – Règlement amendant le Règlement numéro 509, tel qu'amendé, concernant l'augmentation du fonds de roulement.

2022-10-335 SUJET : DEMANDE D'UN USAGE CONDITIONNEL VISANT À AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN CONCESSIONNAIRE AUTOMOBILE SUR LE LOT NUMÉRO 5 290 442 SUR LE BOULEVARD DU TRAVERSIER

Considérant le dépôt de la demande d'un usage conditionnel visant à autoriser la construction d'un concessionnaire automobile sur le lot numéro 5 290 442 sur le boulevard du Traversier ;

Considérant que le projet est assujéti à une approbation en vertu du Règlement numéro 786 relatif aux usages conditionnels ;

Considérant que le projet est soumis aux critères généraux et aux critères d'évaluation spécifiques relatifs à la zone C2-02 en vertu du Règlement numéro 786 relatif aux usages conditionnels ;

Considérant la recommandation d'acceptation des membres du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 11 août 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'usage conditionnel visant la construction d'un concessionnaire automobile sur le lot numéro 5 290 442 sur le boulevard du Traversier.

2022-10-336 SUJET : AVIS D'ASSUJETTISSEMENT À UN DROIT DE PRÉEMPTION – LOT 1 721 932 CADASTRE DU QUÉBEC

Considérant qu'en vertu de l'article 572.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c.C-19, un droit de préemption peut être imposé et exercé par la Ville de Pincourt (ci-après « la Ville ») afin d'acquérir des immeubles à des fins municipales ;

Considérant l'adoption à cette fin du règlement numéro 921 par lequel les immeubles contenus sur l'ensemble du territoire de la ville de Pincourt sont sujets à être visés un droit de préemption pour des fins municipales ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Pincourt d'assujettir le lot 1 721 932, propriété de la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-Lorette, à un droit de préemption pour des fins de construction et/ou d'aménagement d'infrastructures municipales, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. D'assujettir le lot 1 721 932 du Cadastre du Québec à un droit de préemption pour fins de construction et/ou d'aménagement d'infrastructures municipales ;
2. De mandater le cabinet « *Dunton Rainville sencl* » afin qu'il prépare toutes les procédures nécessaires pour l'assujettissement du droit de préemption.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 22 et s'est terminée à 19 h 45.

2022-10-337 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 46, de lever la Séance ordinaire du 11 octobre 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 8 novembre 2022**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière

- 2022-11-338 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2022 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de novembre 2022 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

- 2022-11-339 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2022 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver ledit procès-verbal.

- 2022-11-340 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'octobre 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2022-11)

- 2022-11-341 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2022

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'octobre 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2022-11-342 SUJET : EMBAUCHE DE MADAME MARIE-HÉLEN DIONNE À TITRE DE
MAGASINIÈRE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET
INFRASTRUCTURES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU
CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant les diverses étapes d'évaluation pour ce poste ;

Considérant l'évaluation globale favorable par le comité de sélection, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Marie-Hélen Dionne à titre de magasinière au Service des travaux publics et infrastructures.

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau, et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette ou en son absence, la directrice du Service juridique, des communications et du greffe, Me Charlotte Gagné, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à intervenir avec madame Dionne.

2022-11-343 SUJET : DÉPENSES FINANCÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ
« ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN » - ACHAT
DE BANCS HÉRITAGE

Considérant que la Ville de Pincourt désire offrir aux citoyens la possibilité de dédier un banc en mémoire d'un individu ayant marqué à la municipalité ou offrir aux familles éprouvées la possibilité de dédier un banc à la mémoire d'un être cher disparu ayant résidé à Pincourt ;

Considérant que le conseil municipal a adopté la Politique sur le Programme de bancs Héritage lors d'une séance tenue le 14 juin 2022, sous le numéro de résolution 2022-06-197 ;

Considérant que la Ville de Pincourt veut procéder à l'achat d'inventaire de trois (3) bancs Héritage ;

Considérant que la Ville de Pincourt contribuera une somme maximale de 2 000 \$ pour les travaux connexes et l'installation par banc ;

Considérant que les citoyens devront acquitter les frais de l'achat desdits bancs, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser l'achat des trois (3) bancs Héritage en lien avec la Politique du programme de bancs Héritage, auprès de la firme « *Groupe Sports-Inter Plus* » pour une somme de 6 024,69 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser la Ville à contribuer une somme de 6 000 \$, pour les travaux connexes et l'installation des trois (3) bancs Héritage.

D'autoriser le Service financier et administratif à facturer trois (3) bancs Héritage auprès des trois (3) citoyens choisis par le comité de sélection.

Que ces dépenses financées par le surplus réservé « Entretien des immeubles et mobilier urbain », soient imputées au poste comptable 22.700.50.896.

2022-11-344 SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SABBATIQUE – MONSIEUR PHILIPPE ROGERS – POMPIER ET PREMIER RÉPONDANT DU SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

Considérant que monsieur Philippe Rogers, employé à temps partiel depuis plus de cinq (5) ans, a déposé, le 26 octobre 2022, au bureau du Service des ressources humaines et du Service d'urgence et de protection incendie, une demande écrite de congé sabbatique pour la période du 26 octobre 2022 au 25 octobre 2023 inclusivement ;

Considérant que l'article 12 de la convention collective de travail en vigueur stipule que l'employé à temps partiel doit faire une demande écrite, 45 jours avant le début du congé sabbatique ;

Considérant que la direction générale et le Service d'urgence et de protection incendie accordent le congé sabbatique de monsieur Rogers, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la demande de congé sabbatique de monsieur Philippe Rogers, pompier et premier répondant du Service d'urgence et de protection incendie 26 octobre 2022 au 25 octobre 2023 inclusivement, selon sa demande déposée.

2022-11-345 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'octobre 2022 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2022-11-346 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – RÉPARATION DE LA TOITURE DU LABORATOIRE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la réparation de la toiture au laboratoire du Service des travaux publics et infrastructures, auprès de « *Les Constructions F. De Bellefeuille Inc.* » pour une somme de 16 901,33 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser une somme maximale de 5 748,75 \$, toutes taxes incluses auprès de divers fournisseurs pour toutes autres dépenses relatives en lien avec l'aménagement de la toiture du laboratoire du Service des travaux publics et infrastructures.

Que ces dépenses financées par le surplus non réservé soient imputées au poste budgétaire 22.300.20.035.

2022-11-347 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES » - OCTROI DE MANDAT POUR UN PROJET PILOTE POUR L'ÉCOUTE EN CONTINU DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Considérant la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) 2019-2025 lancée en mars 2019 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Considérant que la SQEEP s'inscrit dans une volonté de favoriser la pérennité des services d'eau et vise à assurer une gestion durable de la ressource et des actifs municipaux;

Considérant la proposition d'un projet pilote pour l'écoute en continu du réseau de distribution d'eau potable de la Ville de Pincourt reçue par la firme Aqua Data Inc., il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi de mandat pour la réalisation d'un projet pilote d'écoute en continu du réseau de distribution d'eau potable pour une durée de deux (2) ans, auprès de « *Aqua Data Inc.* » pour la somme de 19 183,58 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projets de réfection d'infrastructures » soit imputée au poste budgétaire 02.413.00.411.

2022-11-348 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARC ET TERRAIN DE JEUX » - OCTROI DE MANDAT POUR L'ÉTUDE DU BOISÉ ROUSSEAU ET DU PARC TAILLON

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi de mandat pour l'étude du boisé Rousseau et du Parc Taillon, auprès de « Solutions alternatives environnement » pour une somme de 17 217,51 \$, toutes taxes incluses.

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projets d'investissement en parc et terrain de jeux » soit imputée au poste budgétaire 02.752.00.418.

2022-11-349 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS « DÉNEIGEMENT DES ÉCOLES » - OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DES ÉCOLES ET DES STATIONNEMENTS INCITATIFS POUR LA SAISON 2022-2023

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat de déneigement des stationnements de l'école secondaire du Chêne-Bleu, des écoles primaires St-Patrick et Edgewater ainsi que le déneigement des stationnements incitatifs, pour l'année 2022-2023, à l'entreprise « *Déneigement Gabriel Inc.* », pour la somme de 53 089,71 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds « *Déneigement des écoles* » soit imputée au poste budgétaire 02.799.00.521.

2022-11-350 SUJET : AUTORISATION DE L'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

Considérant que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants ;

Considérant que la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant* ;

Considérant qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants ;

Considérant qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance ;

Considérant qu'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire ;

Considérant qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants ;

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics ;

VILLE DE PINCOURT

- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours ;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges ;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance ;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants ;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants ;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

2022-11-351 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARC ET TERRAINS DE JEUX » - AMÉNAGEMENT D'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Francis Hamel, ou le directeur adjoint du Service des travaux publics et infrastructures, monsieur Miguel Faille, à procéder à l'aménagement d'éclairage extérieur, auprès de divers fournisseurs, pour une somme de 31 694,01 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projets d'investissement en parc et terrains de jeux » soit imputée au poste comptable 22.700.10.895.

2022-11-352 SUJET : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE TRANSMETTRE CETTE DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRCVS)

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Considérant que la municipalité de Pincourt désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Considérant que la municipalité de Pincourt prévoit la formation de sept (7) pompiers pour le programme Pompier I et/ou de trois (3) pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2022-11-353 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT ET INSTALLATION D'UN RÉSEAU DE STATION MÉTÉO INTELLIGENTE AVEC CAPTEUR DE TEMPÉRATURE DE LA CHAUSSÉE

Considérant que cette station permettra de fournir en temps réel des données météorologiques pour surveiller et entretenir le réseau routier en hiver et de mieux évaluer les déploiements préventifs pour des tempêtes ;

Considérant que cette station permettra au personnel opérationnel de prendre des décisions éclairées et plus économiques dans le cadre des opérations d'épandage ;

Considérant que cet appareil est conforme à l'orientation d'une ville intelligente ;

Considérant que cette station doit être installée avant la première neige, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à procéder à l'achat et l'installation d'une station météo intelligente avec capteur de température de la chaussée pour des fins de sécurité civile et de travaux publics, auprès de l'entreprise « *Hydro météo* » et divers fournisseurs pour la somme de 22 995 \$, toutes taxes incluses.

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.220.40.098.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 4 599 \$, à compter de l'exercice financier 2023.

2022-11-354	SUJET :	<u>APPROBATION DU PROJET ING-349711 DE VIDÉOTRON LTÉE</u> PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'entériner l'approbation du projet ING-349711 de Vidéotron Ltée concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.
2022-11-355	SUJET :	<u>TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – OCTOBRE 2022</u> PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit : <u>Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture</u> <ul style="list-style-type: none">• 4 octobre 2022 <u>Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire (spéciale)</u> <ul style="list-style-type: none">• 27 octobre 2022
2022-11-356	AVIS DE	<u>MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2023</u> Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année 2023 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
2022-11-357	AVIS DE	<u>MOTION – TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE RAMASSAGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES DÉCHETS, DES DÉCHETS RECYCLABLES, DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'ANNÉE FISCALE 2023</u> Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour le service de ramassage, transport et disposition des déchets, des déchets recyclables, des résidus alimentaires et des matières organiques pour l'année fiscale 2023 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
2022-11-358	AVIS DE	<u>MOTION – RÈGLEMENT POUR FIXER LA TAXE D'EAU ET UN TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2023</u>

VILLE DE PINCOURT

Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel annonce qu'un règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2023 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2022-11-359 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2023 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT

Monsieur le conseiller Hugo Gendreau annonce qu'un règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2023 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2022-11-360 SUJET : ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL - ANNÉE 2023

Considérant qu'en vertu de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires, en fixant le jour et l'heure du début de chacune, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Pincourt pour l'année 2023, tel que présenté :

- Mardi 10 janvier 2023
- Mardi 14 février 2023
- Mardi 14 mars 2023
- Mardi 11 avril 2023
- Mardi 9 mai 2023
- Mardi 13 juin 2023
- Mardi 11 juillet 2023
- Mardi 8 août 2023
- Mardi 12 septembre 2023
- Mardi 10 octobre 2023
- Mardi 14 novembre 2023
- Mardi 12 décembre 2023

2022-11-361 SUJET : DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville de Pincourt.

2022-11-362 SUJET : NOMINATION D'UN OFFICIER RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 772, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900 ET 910

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser madame Julia Jurga, matricule 2207, à appliquer les divers articles des règlements 772, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900 et 910, et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

2022-11-363 SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – RÉDUCTION DE LA MARGE AVANT SECONDAIRE – LOT 6 528 742

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 6 528 742 ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme, le 2 novembre 2022, a recommandé le refus de cette dérogation mineure ;

Considérant qu'un avis public a été publié à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Ville le 21 octobre 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt refuse la dérogation mineure demandée pour le lot 6 528 742, et interdise la réduction de la marge applicable à 4,25 mètres du côté sud du lot.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 24 et s'est terminée à 20 h 07.

2022-11-364 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 07, de lever la Séance ordinaire du 8 novembre 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 13 décembre 2022**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière

2022-12-365 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de décembre 2022 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

Le conseil municipal aimerait dédier la présente séance ordinaire en hommage à feu M. Gilles Béliveau, ancien conseiller de 1990 à 1998, et offrir ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de ce dernier.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2022-12-366 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2022 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2022 copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver ledit procès-verbal.

2022-12-367 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, ou en son absence la greffière, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de

VILLE DE PINCOURT

novembre 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2022-12)

2022-12-368 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2022

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général, ou en son absence la greffière, pour le mois de novembre 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2022-12-369 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de novembre 2022 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2022-12-370 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - ENTÉRINER LA DÉPENSE POUR LE REMPLACEMENT DE LA BENNE D'UN CAMION

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la dépense pour le remplacement de la benne d'un camion au Service des travaux publics, auprès de « Équipements Twin inc. » pour la somme de 23 336,94 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le Surplus non réservé soit imputée au poste 02.315.00.540.

2022-12-371 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – OCTROI D'UN MANDAT POUR LE DÉPLACEMENT, L'INSTALLATION ET LA PROGRAMMATION D'ÉQUIPEMENTS D'AUTOMATISATION POUR DIVERSES STATIONS DE POMPAGE DES EAUX

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour le

VILLE DE PINCOURT

remplacement le déplacement, l'installation et la programmation d'équipements d'automatisation pour diverses stations de pompage des eaux, auprès de « Solutions P-Logix inc. » pour la somme de 30 773,13 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le Fonds d'administration soit imputée de la manière suivante :

22 955,00\$ au poste 02-414-01-533 ;

19 238,09\$ au poste 02-414-03-533 ;

9 589,99\$ au poste 02-414-04-533 ;

2 192,68\$ au poste 02-414-05-533.

2022-12-372 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ACHAT D'UNE POMPE POUR DIGESTEUR

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour l'achat d'une pompe pour digesteur, auprès de « Xylem Canada » pour la somme de 35 456,02 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le Fonds de roulement soit imputée au poste 22.400.40.079.

2022-12-373 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DU CONSEIL » - ENTÉRINER L'OCTROI DE MANDAT POUR LE RESURFAÇAGE DE PARTIE DE LA 5E AVENUE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi de mandat pour le resurfaçage de partie de la 5e avenue à Pincourt, suivant recherche de prix, auprès de « Les Pavages La Cité B.M. inc. » pour la somme de 10 543,21 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Projets du conseil » soit imputée au poste 02.320.00.521.

2022-12-374 SUJET : APPROBATION DU PROJET I37460 DE BELL CANADA

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet I37460 de Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2022-12-375 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – NOVEMBRE 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission de développement durable

- 24 novembre 2022

2022-12-376 SUJET : AUTORISATION DE RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS POUR L'ANNÉE 2023 AUPRÈS DE « PG SOLUTIONS »

Considérant l'offre de service de l'entreprise « PG Solutions » pour le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications municipales intégrées pour l'année 2023 ;

Considérant les dispositions de l'article 573.3, alinéa 1, paragraphe 6 a) de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C -19) permettant de soustraire à la procédure d'appel d'offres ledit renouvellement de contrat, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications pour l'année 2023 auprès de « PG Solutions » pour une somme de 74 677,42 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.136.00.417.

2022-12-377 SUJET : DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 922, 923, 924 ET 577A-2023 – RÈGLEMENTS DÉCRÉTANT DIVERS TAUX DE TAXE ET TARIFS POUR L'ANNÉE FISCALE 2023

Madame la conseillère Diane Boyer dépose les projets de règlement suivants :

- Règlement numéro 922 décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2023
- Règlement numéro 923 décrétant le tarif pour le service de ramassage, de transport et de disposition des déchets, des déchets recyclables, des résidus alimentaires et des matières organiques pour l'année fiscale 2023
- Règlement numéro 924 pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2023
- Règlement numéro 577A-2023 pour acquitter la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'île Perrot pour l'année fiscale 2023

et mentionne que lesdits règlements seront adoptés à une séance subséquente.

2022-12-378 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 781-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 781, TEL QU'AMENDÉ

VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné conformément à la Loi à la séance ordinaire du 13 septembre 2022, sous le numéro 2022-09-296 ;

Considérant que le premier projet de règlement a été adopté à cette même séance sous le même numéro de résolution ;

Considérant que le second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 11 octobre 2022, sous le numéro 2022-10-333, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 781-05 modifiant le règlement de construction numéro 781, tel qu'amendé de façon à :

- Modifier la version applicable du Code de construction du Québec, chapitre 1 – Bâtiment, et Code national du bâtiment – Canada 2010 (modifié) ;
- Modifier la version applicable du Code national de prévention des incendies du Canada.

2022-12-379 SUJET : DÉPÔT – CERTIFICAT DU SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE DU 6
NOVEMBRE 2022

Considérant qu'à la suite de l'adoption de la résolution numéro 2022-07-240 le 12 juillet 2022, un scrutin référendaire a été tenu le 6 novembre dernier à l'endroit du projet particulier relativement à la construction d'une garderie sur le boul. Olympique ;

Considérant qu'après recensement des votes, le résultat obtenu par ce référendum révèle un nombre de votes affirmatifs de 19, ainsi qu'un nombre de votes négatifs de 96 ;

Considérant qu'en fonction du résultat, la résolution no 2022-07-240 est réputée refusée par les personnes habiles à voter de la zone H4-08 et que conséquemment, le projet est refusé ;

Considérant qu'en vertu de l'article 578 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, le greffier doit déposer aux membres du conseil dès la séance suivant le référendum l'état des résultats, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat faisant état du résultat du scrutin référendaire tenu le 6 novembre 2022, révélant le refus par les personnes habiles à voter du projet particulier de construction d'une garderie sur le boul. Olympique, tel qu'autorisé par le conseil par la résolution numéro 2022-07-240.

Que la greffière, Me Charlotte Gagné, avise le Directeur général des élections du Québec du résultat du scrutin référendaire, conformément à l'article 578 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

VILLE DE PINCOURT

2022-12-380 SUJET : AUTORISATION POUR LA DESTRUCTION DE DOCUMENTS EN CONFORMITÉ AVEC LE CALENDRIER D'ARCHIVAGE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la greffière, Me Charlotte Gagné, à procéder à la destruction de documents en conformité avec le calendrier d'archivage.

2022-12-381 SUJET : APPEL DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION - CD-2022-02 – 128-132 CHEMIN DUHAMEL

Considérant le dépôt des documents au soutien d'une demande de permis de démolition par le requérant, Construction Farand inc., pour l'adresse du 128-132 chemin Duhamel, à Pincourt, le ou vers le 7 juin 2022 ;

Considérant les oppositions écrites ayant été reçues dans le délai imparti de 10 jours tel que prévu à l'article 19, alinéa 1, paragraphe c) du *Règlement numéro 865 concernant la démolition d'un immeuble* ;

Considérant la décision du comité de démolition CD-2022-02 du 27 octobre 2022 refusant l'octroi d'un permis de démolition au requérant ;

Considérant le dépôt d'un appel conformément aux articles 32 et 33 du *Règlement numéro 865 concernant la démolition d'un immeuble* de cette même décision aux bureaux de la Ville dans les délais prescrits ;

Considérant les règles d'équité procédurale voulant que le Conseil donne l'occasion aux personnes intéressées d'être entendues, incluant les opposants initiaux, avant de rendre sa décision finale dans le présent dossier ;

Considérant les lettres de convocation à cet effet ayant été envoyées par courrier recommandé à toutes les personnes intéressées, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De permettre aux personnes intéressées présentes s'étant opposées à la demande de permis de démolition dans le délai imparti de 10 jours, incluant les deux locataires demeurant encore au 128-132 chemin Duhamel, ainsi qu'au requérant, Construction Farand inc., et ses représentants légaux le cas échéant, de se faire entendre devant le Conseil municipal à la présente séance ordinaire du 13 décembre 2022, en vue du délibéré de sa décision devant être rendue en séance ordinaire du 10 janvier 2023.

De permettre l'enregistrement audio et vidéo des représentations des personnes intéressées présentes, dans le cadre du présent dossier d'appel de la décision du comité de démolition.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 20 h 10 et s'est terminée à 20 h 27.

VILLE DE PINCOURT

2022-12-382 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 27, de lever la Séance ordinaire du 13 décembre 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 20 décembre 2022**, à 18 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents

Présidée par monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022
3. Dépôt du compte rendu de la vente pour non-paiement de taxes prévue pour le 9 décembre 2022
4. Adoption du Règlement numéro 922 – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2023
5. Adoption du Règlement numéro 923 – Règlement décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des déchets, des déchets recyclables, des résidus alimentaires et des matières organiques pour l'année fiscale 2023
6. Adoption du Règlement numéro 924 – Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2023
7. Adoption du Règlement numéro 577A-2023 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2023 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot
8. Période de questions
9. Levée de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022

CERTIFICAT

Je soussignée, ME CHARLOTTE GAGNÉ, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME CHARLOTTE GAGNÉ, GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT

- 2022-12-383 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 18 h 30, d'ouvrir la séance extraordinaire du 20 décembre 2022.
- 2022-12-384 SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022
- PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022.
- 2022-12-385 SUJET : DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES PRÉVUE POUR LE 9 DÉCEMBRE 2022
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt par la greffière, M^e Charlotte Gagné, du compte rendu relatif à la vente pour non-paiement de taxes prévue pour le 9 décembre 2022.
- 2022-12-386 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 922 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2023
- Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné le 8 novembre 2022, sous le numéro de résolution 2022-11-356 et que le projet de règlement a été déposé le 13 décembre 2022, sous le numéro de résolution 2022-12-377, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le Règlement numéro 922 – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2023.
- 2022-12-387 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 923 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TARIF POUR LE SERVICE DE RAMASSAGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES DÉCHETS, DES DÉCHETS RECYCLABLES, DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'ANNÉE FISCALE 2023
- Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné le 8 novembre 2022, sous le numéro de résolution 2021-11-357 et que le projet de règlement a été déposé le 13 décembre 2022, sous le numéro de résolution 2022-12-377, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le Règlement numéro 923 – Règlement décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des déchets, des

VILLE DE PINCOURT

2022-12-388 SUJET : déchets recyclables, des résidus alimentaires et des matières organiques pour l'année fiscale 2023.
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 924 – RÈGLEMENT POUR FIXER LA TAXE D'EAU ET UN TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2023

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné le 8 novembre 2022, sous le numéro de résolution 2022-11-358 et que le projet de règlement a été déposé le 13 décembre 2022, sous le numéro de résolution 2022-12-377, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 924 – Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2023.

2022-12-389 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577A-2023 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2023 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné le 8 novembre 2022, sous le numéro de résolution 2022-11-359 et que le projet de règlement a été déposé le 13 décembre 2022, sous le numéro de résolution 2022-12-377, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 577A-2023 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2023 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question de l'auditoire.

2022-12-390 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 18 h 36, de lever la séance extraordinaire du 20 décembre 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 20 décembre 2022**, à 19 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents

Présidée par monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Charlotte Gagné, greffière

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 – Adoption du budget
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 – Adoption du budget
3. Adoption du budget d'exploitation pour l'année fiscale 2023
4. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation 2023-2024-2025
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 – Adoption du budget

CERTIFICAT

Je soussigné, ME CHARLOTTE GAGNÉ, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME CHARLOTTE GAGNÉ, GREFFIÈRE

2022-12-391	SUJET :	<u>OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022 – ADOPTION DU BUDGET</u> PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ À 19 h 00, d'ouvrir la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 – Adoption du budget.
2022-12-392	SUJET :	<u>APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022 – ADOPTION DU BUDGET</u> PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron

VILLE DE PINCOURT

APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre
2022 – Adoption du budget.

2022-12-393 SUJET : ADOPTION DU BUDGET D'EXPLOITATION POUR L'ANNÉE
FISCALE 2023

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget d'exploitation pour l'année fiscale 2023 comme
suit :

	<u>Budget 2023</u>
<u>Revenus</u>	
Taxes	22 749 700 \$
Paiements tenant lieu de taxes	383 800 \$
Transferts	591 300 \$
Services rendus	2 663 400 \$
Imposition de droits	1 069 000 \$
Amendes et pénalités	120 000 \$
Intérêts	406 000 \$
Autres revenus	35 300 \$
	<u>27 988 500 \$</u>
<u>Charges</u>	
Administration générale	3 428 400 \$
Sécurité publique	6 105 700 \$
Transport	5 605 500 \$
Hygiène du milieu	6 119 200 \$
Santé et bien-être	104 500 \$
Aménagement, urbanisme et développement	822 400 \$
Loisirs et culture	3 921 800 \$
Frais de financement	832 100 \$
	<u>26 939 600 \$</u>
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	<u>1 048 900 \$</u>
Conciliation à des fins fiscales	
<u>Financement</u>	
Remboursement de la dette à long terme	(1 639 600 \$)
<u>Affectations</u>	
Surplus accumulé affecté	1 136 300 \$
Réserves financières et fonds réservés	(545 600 \$)
Surplus accumulé affecté – Service de la dette	0 \$
	<u>(1 048 900 \$)</u>
<u>Surplus (déficit) de l'exercice à des fins fiscales</u>	<u>Ø</u>

2022-12-394 SUJET : ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATION 2023-2024-2025

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2023-2024-2025, tel que déposé, comportant soixante-cinq (65) projets et formant un total de 20 714 750 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question de l'auditoire.

2022-12-395 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022
– ADOPTION DU BUDGET

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 28, de lever la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 –
Adoption du budget.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE